

Région **ALSACE**  
**CHAMPAGNE-ARDENNE**  
**LORRAINE**

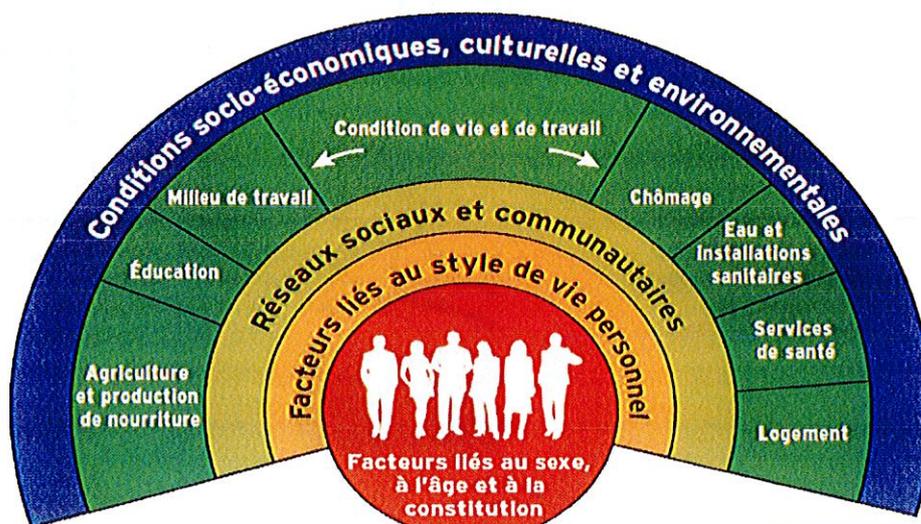


*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Préfecture de la Meuse

## **CONTRAT LOCAL DE SANTE**

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE**

## Les déterminants de santé, selon le modèle de Whitehead et Dahlgren (1991)



Dahlgren G., Whitehead M. *Policies and Strategies to Promote Social Equity to Health*.  
Stockholm : Institute for Future Studies, 1992 (traduction)

Le 8 décembre 2014, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Centre Argonne, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique DURAND décidait, à l'unanimité de s'engager dans la mise en place d'un contrat local de santé à l'échelle des 15 communes la composant.

Par cette délibération, se traduit la volonté des élus de poursuivre la mobilisation déjà existante, de façon convergente, avec les ressources locales, et territoriales, sur des besoins en santé prioritaires, identifiés à partir d'un diagnostic local partagé.

Cette délibération du Conseil Communautaire succède à quelques réunions locales entre l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et les élus.

Le 1<sup>er</sup> semestre 2015 a permis de fédérer les ressources locales sur des thématiques retenues comme prioritaires, toutes en cohérence avec celles du Programme Régional de Santé et du Projet de Santé du Territoire, le tout dans une dimension intersectorielle.

L'objectif de ce CLS est ambitieux : réussir à peser sur les inégalités sociales et/ou territoriales de santé pour répondre au mieux aux enjeux de santé repérés.

Une journée de travail collectif a permis la constitution de groupes de travail, composés d'élus, acteurs locaux, usagers et représentants d'institutions. Avec le soutien de l'IREPS, cinq axes de travail ont été priorisés, après confrontation des attentes des usagers ou leurs représentants et des recommandations de l'ARS.

La démarche « conduite de projet » du Contrat Local de Santé impose un Comité de Pilotage, celui-ci a été installé le 3 juillet 2015.

Le Vice-Président de la CC Centre Argonne est le référent Santé de ce CLS et assure en binôme avec le référent CLS de la Délégation Territoriale de la Meuse la coordination des travaux et leur articulation avec d'autres projets.

« Mesdames et Messieurs, mes chers collègues et à chacun de vous en vos grades et qualités,

La santé occupe depuis maintenant de longues années une part importante de nos préoccupations. C'est pour nous un vrai souci qui nous a déjà conduits, et ce fut une longue histoire, à la création importante pour un territoire comme le nôtre de la maison de santé rurale de Clermont et sa déclinaison à Dombasle.

Nous aurions pu nous dire, on a fait le travail, on s'arrête là, le sujet est clos. Nous serions devenus de simples gestionnaires de mètres carrés mais cela aurait été contraire à ce pourquoi nous sommes élus. Le quotidien des habitants et l'attractivité de notre territoire. L'existence de la ruralité est à ce prix.

La réponse à cette aussi importante préoccupation qu'est la santé ne peut pas se limiter à des murs, certes, c'est nécessaire mais ce n'est qu'un début.

Déjà, parce qu'il nous faut faire vivre cette maison de santé, et il ne suffit pas de construire pour attirer des professionnels de santé, nous en faisons chaque jour la dure expérience

**Mais aussi, et c'est le plus important**, parce que la santé nous concerne tous et ce n'est qu'en mettant nos forces en commun que nous pourrions apporter du bien être.

Le slogan de l'ARS sur la plaquette du contrat local de santé est criant de vérité :

**Agir ensemble pour la santé des citoyens au cœur des territoires et cela résume parfaitement l'empreinte que nous voulons donner à notre communauté.**

Notre action est déjà bien complète, je ne vous parlerai pas des micro-crèches qui répondent aux besoins de santé physique et mentale des enfants et peut-être aussi à celle des parents. Le réseau qui nous entoure est déjà efficace, l'ADMR et l'ILCG apportent quelques solutions au maintien à domicile des personnes âgées, le CEDIF, la mission locale mais aussi plus simplement Familles rurales ou les bibliothèques intercommunales font également partie de la réponse.

La santé se cache partout, je préférerais dire le bien-être doit être notre quotidien.

- La première réponse sera le besoin de fédérer l'action de chacun d'entre nous, agir seul c'est bien, agir ensemble doit tendre à l'efficacité
- La seconde réponse est plus contextuelle, notre territoire présente des particularités :

#### De besoins de santé avérés

Le vieillissement de la population et de la nécessité du maintien à domicile avec des parcours de soins coordonnés, des difficultés de déplacement et des familles de plus en plus éloignées, la prévalence de certaines pathologies a nécessité de développer la prévention primaire pour que les habitants du territoire soient acteurs de leur santé.

#### Une offre de santé qui diminue et qui présente des déséquilibres

L'offre de professionnels se réduit avec une difficulté pour trouver des successeurs aux professionnels retraités et au prochain départ de deux médecins.

Un problème d'accès à la médecine spécialisée et en conséquence un déficit de l'offre de soins avec des délais de rendez-vous longs et éloignés de notre territoire

La présence de structures médico-sociales sur notre Territoire :

- Centre social d'Argonne regroupant le foyer d'accueil spécialisé,
- le centre d'hébergement et réinsertion social,
- la résidence accueil,
- la pouponnière,
- l'ESAT
- et la maison d'Argonne,

La liste est longue.

**Mais à ce stade vous pourriez penser, mais pourquoi se lancer dans un contrat local de santé, puisque tout existe ?**

Nos objectifs sont à la fois simples et compliqués :

- Mutualiser et coordonner les moyens sur notre territoire pour apporter un meilleur service aux usagers en impliquant tous les acteurs que ce soit du monde politique (Conseil départemental, CODECOM, MAIRIE, CRL, Etat), de la santé (Praticiens, les structures présente sur la Codecom CSA EPHAD...), les associations (ILCG ADMR....) et les usagers.
- Mettre en place une politique de prévention en favorisant l'action des associations qui contribuent à ce que j'appelle le Vivre ensemble
- Etre souple et adaptable au territoire, en répondant aux besoins de proximité sur un principe de territorialisation
- Valoriser les actions existantes
- Réfléchir à la mise en place d'un CIAS, pierre angulaire d'un CLS

Afin que les habitants de centre Argonne se trouvent au centre d'une dynamique favorisant leur bien-être physique mentale et sociale par une politique de prévention et d'accompagnement.

Pour terminer, permettez moi d'exprimer ma colère, dans notre maison de santé, nous avons prévu un cabinet dentaire et nous avons trouvé un dentiste. Mais ce serait trop simple. Un conseil de l'ordre plus soucieux de rentabilité que de qualité de soins refuse cette installation sous le prétexte qu'il n'y a pas de besoins dentaires sur le territoire et ce malgré plus de 1800 signatures de soutien, vous le voyez la route est encore longue et le bon sens n'est pas au pouvoir !

Enfin pour conclure, je voudrais rendre hommage à deux personnes :

- le premier à Chantal Colson qui est à l'origine de la cohésion sociale sur le territoire
- et le second à Sébastien Jadoul, le Président de l'APSCA mais aussi le successeur de Chantal à la Vice-présidence en charge de la cohésion sociale. Il est à l'origine de ce projet de création de ce contrat local de santé en centre-Argonne qui nous réunit aujourd'hui. »

**Dominique DURAND**

## Signataires

• Président de la CODECOM du Centre Argonne : Dominique DURAND

• Président du Conseil Départemental : Claude LEONARD

• Préfet de la Meuse : Jean Michel MOUGARD, représenté par Xavier LUQUET, Sous- Préfet de Verdun

• Président du Conseil Régional Alsace- Champagne- Ardenne- Lorraine : Philippe RICHERT

• Directeur Général de l'ARS Alsace- Champagne- Ardenne- Lorraine : Claude D'HARCOURT,

## Sommaire

<b>1. EXPOSE DES MOTIFS</b>	<b>Page 2</b>
<b>2. LE TERRITOIRE DE CENTRE ARGONNE</b>	<b>Pages 2 à 3</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Situation</li><li>• Périmètre</li></ul>	
<b>3. ENVIRONNEMENT NATUREL ET HABITAT</b>	<b>Page 4</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Cadre de vie</li><li>• Patrimoine et Habitat</li><li>• Site NATURA 2000</li></ul>	
<b>4. ACTIVITE ECONOMIQUE</b>	<b>Pages 5 à 6</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Deux Zones d'Activité</li><li>• Classement en Zone de Revitalisation Rurale</li><li>• Tourisme</li><li>• Services publics et autres</li></ul>	
<b>5. FOCUS SUR LA CODECOM DE CENTRE ARGONNE</b>	<b>Pages 6 à 7</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Président et Vice-présidents</li><li>• Missions principales</li></ul>	
<b>6. OFFRE</b>	<b>Pages 8 à 10</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Offre scolaire, de soins et autres</li></ul>	
<b>5. BESOIN</b>	<b>Pages 11 à 13</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Population : quelques données</li><li>• Indicateurs socio-économiques : extraits</li></ul>	
<b>6. ENVIRONNEMENT</b>	<b>Pages 14 à 15</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Habitat</li><li>• Eau</li><li>• Air</li></ul>	
<b>7. FAIBLESSE SANTE</b>	<b>Pages 16 à 19</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Indicateurs</li><li>• Accès aux soins</li><li>• Retard en matière de dépistages organisés</li><li>• Mobilité</li></ul>	
<b>8. LES TRAVAUX MENES</b>	<b>Pages 20 à 23</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Déroulé chronologique et 5 axes de travail</li><li>• Tableau récapitulatif axes stratégiques, spécifiques et opérationnels</li></ul>	
<b>9. FICHES ACTIONS</b>	<b>Pages 24 à 33</b>
A : Jeunesse : une des 5 priorités de la Stratégie Nationale de Santé et pourtant ?	Page 25
B : Garantir à tous l'accès à la « santé » dans un contexte de forte ruralité	Page 27
C : Consolider le lien social pour réduire l'isolement	Page 29
D : Oser innover et combiner toute forme de transports	Page 31
E : Garantir la qualité de la ressource et préserver la qualité de l'environnement	Page 33
<ul style="list-style-type: none"><li>• Habitat</li><li>• Gestion des déchets</li><li>• Eau</li></ul>	
<b>ANNEXE : Politique de Santé du Conseil Régional</b>	<b>Page 36</b>

## 1. Exposé des motifs

Dans un contexte d'accès aux soins de 1<sup>er</sup> recours difficile, la CODECOM du Centre Argonne, confortée dans sa démarche par des indicateurs de santé alarmants sur son territoire, comparés à ceux de la Lorraine, s'est attachée à élargir sa politique publique territoriale et sa réflexion sur la problématique de l'accès aux soins de ses habitants.

Mais aussi performant soit-il, le système de soins ne peut à lui seul, avoir un impact important sur les déterminants de santé que sont les facteurs personnels, sociaux ou

environnementaux. Leur relation causale avec la santé des individus ou des populations n'est plus à démontrer.

Et parce que les réactions aux divers déterminants de la santé sont très variables d'un individu à l'autre, les usagers deviennent acteurs de leur santé et au centre des préoccupations, légitimant les travaux partenariaux réalisés par les secteurs éducatifs, sociaux, sanitaires, médico-sociaux, environnementaux, judiciaires etc. ...

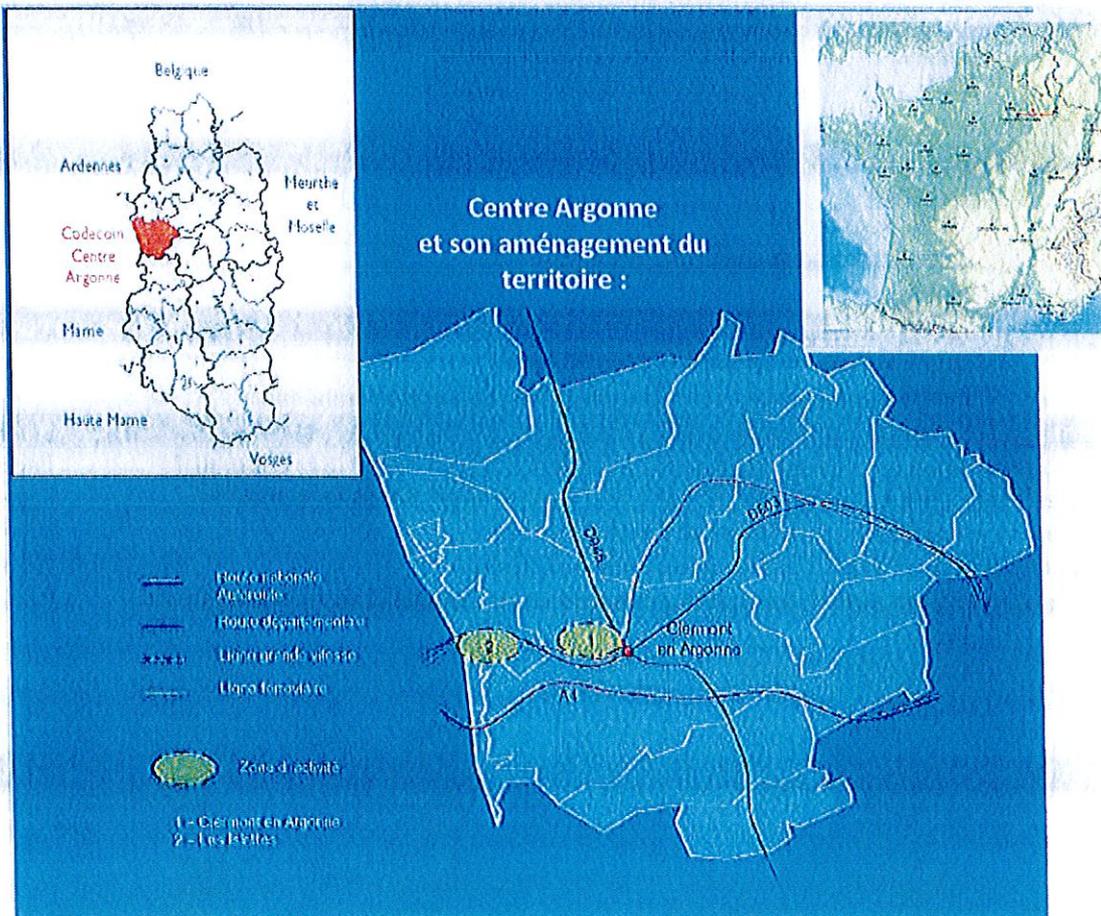
## 2. Centre Argonne

### Situation géographique

Au cœur de l'Argonne, une région naturelle de forêts et d'étangs.

Située à l'extrême gauche de la Lorraine et frontalière de la région Champagne Ardenne, la CC Centre Argonne est rattachée au territoire de santé du Pays de Verdun. Elle se situe à cinq minutes de l'Autoroute A4, avec l'échangeur d'Auzéville en direction de Paris et Metz.

A noter que la ligne ferroviaire Chalons en Champagne Verdun complète les infrastructures de communication avec un arrêt TER en gare de Clermont-en-Argonne et aux Islettes.



Quelques distances géographiques :

Meuse			Marne		
Verdun	29 km	30 mn	Ste- Ménéhould	15 Km	10 min
Bar-le-Duc	46 km	52 mn	Châlons-en-Champagne	68 Km	48 min
Gare TGV Meuse		20 mn	Reims	97 Km	1h00
Ardennes			Moselle		
Sedan	68 Km	48 min	Metz	100 Km	1h00
PARIS			Meurthe et Moselle		
Paris		2 h30	Nancy	154 km	

Les transports scolaires sont également présents avec des lignes de bus régulières Verdun/Les Islettes.

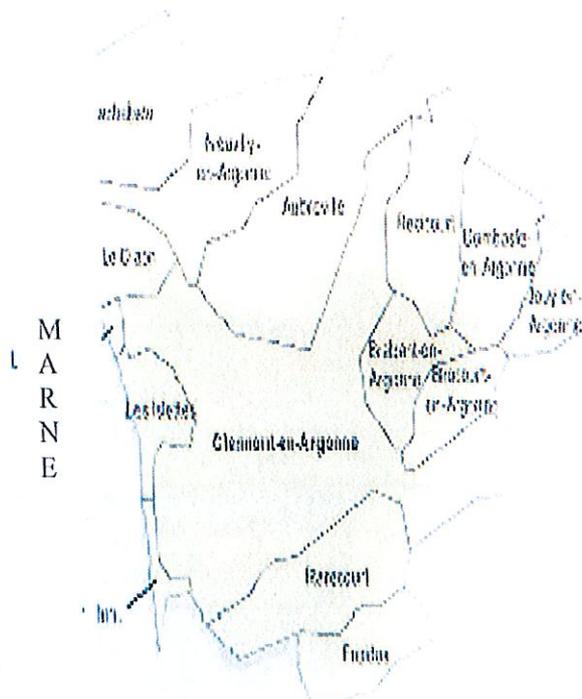
**Périmètre**

La CODECOM du Centre Argonne regroupe 15 communes :

Aubreville, Brabant-en-Argonne, Brocourt-en-Argonne, Clermont-en-Argonne, Dombasle-en-Argonne, Froidos, Futeau, Jouy-en-Argonne, Lachalade, Le Clain, Le Neufour, Les Islettes, Neuville-en-Argonne, Rarécourt et Récicourt.

Soit un total de 4 602 habitants pour 220 km<sup>2</sup> (densité de 21 hab/ km<sup>2</sup>, Meuse : 31hab/km<sup>2</sup>) (Source CC).

La ville de Clermont représente à elle seule un peu plus de 39 % de la population du canton avec ses 1 767 habitants.



La dynamique de la population sur la CC du Centre Argonne est globalement en stagnation (8 communes), seules, deux communes enregistrent un gain de population grâce à l'arrivée de jeunes.

Cette situation s'explique par l'absence d'emploi et une paupérisation de la population.

### 3. Environnement naturel et habitat

La Communauté de Communes du Centre Argonne offre **un cadre de vie d'une exceptionnelle qualité** :

- De grandes plaines agricoles traversées par une multitude de ruisseaux et rivières ;
- De vastes forêts domaniales et communales (+ de 8 000 ha soit 40 % du territoire);
- Des villages typiques aux caractéristiques architecturales remarquables ;
- Des milieux aquatiques à protéger : la CC Centre Argonne est traversée du Nord au Sud par l'Aire, principal cours d'eau du territoire. A l'Ouest, la Biesme marque la frontière géographique avec le département de la Marne. S'y ajoute un réseau hydrographique secondaire composé par la Cousances, la Vadelaincourt et une multitude de petits ruisseaux.

La CC Centre Argonne s'attache à préserver et à valoriser son cadre de vie, richesse naturelle du territoire. Elle participe à l'entretien et à la valorisation des paysages quotidiens au travers de politiques variées notamment dans les domaines de l'habitat et du patrimoine.

Les villages du territoire sont riches de patrimoines bâtis de caractère (lavoirs, Eglises, Maisons de Maître, châteaux,...) qui lui confèrent une qualité paysagère remarquable.

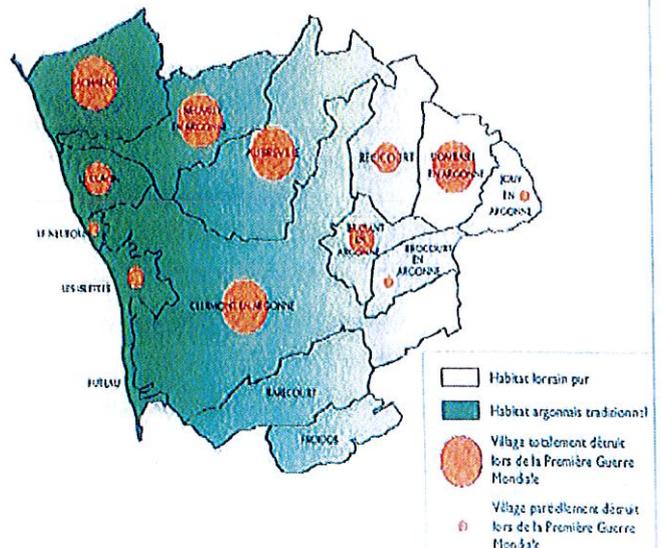
**Patrimoine et habitat:** Consciente de ses particularités architecturales, et face à la banalisation de nombreux paysages (étalement urbain et pavillonnaire), la Communauté de Communes du Centre Argonne, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Meuse, incite ses habitants et futurs habitants à respecter et à valoriser les façades de leurs maisons d'habitations.

#### SITE NATURA 2000



Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

L'Argonne qui est fortement boisée, constituée majoritairement du massif de Beaulieu-en-Argonne est classé Natura 2000. Ce ne sont pas moins de 86 espèces rares d'oiseaux qui se retrouvent dans ses différents espaces à différentes phases de leur cycle (étape migratoire, hivernant ou nicheur).



## 4. Activité économique

### Deux zones d'activités qui se veulent dynamiques dans un contexte économique difficile

Située sur la commune d'Auzéville-en-Argonne associée à Clermont en Argonne, la ZAC d'Auzéville est desservie par la RD 998. Elle se trouve à proximité immédiate de l'échangeur de l'Autoroute A4 (moins de 3 minutes). Cette zone d'activités fait l'objet d'un projet global de revalorisation.

Le développement économique, avec la ZAC "du Bas de la Roulie", située sur la commune de Clermont en Argonne, constitue la principale orientation en termes d'action économique de la CODECOM. Cette zone d'activités à vocation industrielle, accueille des entreprises : Menuiserie, Bois Technique, Transport, Mécanique Industrielle.

Meuse Entreprise compte 322 établissements économiques, dominés par l'agriculture et l'artisanat.

Elle permet, outre le conseil et l'accompagnement des porteurs de projets d'entreprises, l'hébergement et le suivi de ces dernières.

### Un classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)

La CC Centre Argonne répond aux trois critères : densité, socio-économiques et institutionnel qui permettent quelques avantages fiscaux ou autres.

Pour en savoir plus : les **chefs d'entreprises** peuvent bénéficier d'exonérations totales ou partielles d'impôts sur le revenu ou d'impôts sur les sociétés (limitées dans le temps), selon certaines conditions, et par délibération de la CC, d'exonérations de taxe professionnelle, de taxe foncière sur les propriétés bâties. Et si investissement dans de l'immobilier d'entreprise, **bénéfice** d'un régime d'amortissement anticipé. Il en est de même pour **les artisans et commerçants** qui reprendraient une dernière entreprise ou un dernier commerce, dès lors que la commune a moins de 2000 habitants. A noter qu'aucune commune n'atteint les 2000 habitants sur la CC Centre Argonne.

Les professionnels exerçant une activité non commerciale tels les professionnels de santé, libéraux, titulaires de charge et d'officine bénéficient, lors de la création de leur entreprise, d'une exonération d'impôt sur les bénéfices et de taxe professionnelle. Il en va de même pour les professionnels de santé en cas de regroupement d'activités en ZRR.

Les propriétaires immobiliers bénéficient d'une exonération de la taxe foncière dès lors que le logement acquis est amélioré à l'aide d'une subvention de l'ANAH en vue de sa location pour une personne en situation de handicap, d'une déduction forfaitaire de 40 % de leurs revenus fonciers tirés d'un logement construit ou acquis neuf, ou réhabilité ou transformé.

Les investisseurs du secteur du tourisme bénéficient d'une déduction forfaitaire de 40 % d'impôt sur le revenu en cas de mise en location d'un logement situé dans une résidence de tourisme ou bien d'un meublé de tourisme. Les travaux de réhabilitation, de reconstruction, d'agrandissement ou d'amélioration de logements anciens sont désormais pris en compte.

Dès lors que leur activité présente un caractère d'intérêt général, des exonérations de cotisations sociales sur les salaires sont accordées jusqu'à 1,5 fois le SMIC aux **employeurs associatifs**.

**Le tourisme** le secteur hôtellerie restauration, en lien avec une économie touristique en développement :

En Nombre	CODECOM Centre Argonne
Restauration	6
Camping	1
Aires d'accueil camping car	2
Résidences secondaires	203
Chambre d'hôtes	

A noter que le **service public est présent** avec l'Education Nationale, collectivités territoriales, maisons de retraite, établissements publics divers.

Une maison des services tente de pallier l'éloignement géographique des centres administratifs décisionnels (Bar-le-Duc et Verdun), par des permanences physiques.

#### **Autres**

Aux métiers commerciaux et libéraux, au secteur du bâtiment, s'y ajoutent les services à la personne, les secteurs de la banque et assurances, le secteur du bâtiment.

### 5. Focus sur La Communauté de Communes du Centre Argonne

La CODECOM est administrée par un Conseil Communautaire composé de 29 délégués élus par les Conseils Municipaux des 15 communes associées.

Elle oriente au mieux les actions à mener dans le cadre de **compétences obligatoires** et "**optionnelles**" transférées par les Communes membres.

#### Composition de son Conseil Communautaire

- **Président** : Dominique DURAND, réélu en 2014.
- **Vice-Présidents** : au nombre de 8, élus par le Conseil de la Communauté de Communes.
- **1er Vice-président** : Alain CHAPPE, Maire de Clermont, en charge de la Communication et de la Mutualisation des Services.
- **2ème Vice-présidente** : Annie PEROT, Maire de Froidos, en charge de l'Economie et du Tourisme.
- **3ème Vice-présidente** : Françoise BERNARD, Adjointe au Maire de la mairie de Clermont, en charge des Finances.
- **4ème Vice-président** : Alain JEANNESSON, Maire de Neuville en charge de la Gestion des espaces naturels et Sites historiques.
- **5ème Vice-président** : Daniel MULLER, Adjoint au Maire de Brabant en charge de la Gestion des déchets.
- **6ème Vice-présidente** : Dominique LEBRUN, Adjointe au Maire des Islettes en charge de l'Habitat, du Cadre de Vie et de l'Urbanisme.
- **7ème Vice-président** : Sébastien JADOUL, Conseiller Mairie d'Aubreville, en charge de la Cohésion Sociale et référent du Contrat Local de Santé.
- **8ème Vice-président** : Pascal IGIER, Adjoint au Maire de Clermont en charge de la Voirie.

## Ses missions principales



**Habitat, Cadre de vie et Urbanisme :** La Communauté de Communes du Centre Argonne offre un cadre de vie d'une exceptionnelle qualité : Outre le devoir d'accueillir des habitants, des services et des emplois, la Communauté de Communes du Centre Argonne s'attache à préserver et à valoriser son cadre de vie, richesse naturelle du territoire.

Elle participe à l'entretien et la valorisation des paysages quotidiens au travers de politiques variées, notamment dans les domaines de l'Habitat, du Patrimoine bâti, de la Voirie et des Transports.

**Le service « Cohésion sociale » :** il mène des actions pour une meilleure insertion sociale, professionnelle et économique de la population.

Elle met en place et dynamise une politique de cohésion sociale à l'échelle de la Communauté de Communes, en :

- Développant les services de proximité en matière d'accueil de la petite enfance et des personnes âgées (RAM, Projets : Crèche, Maison d'accueil pour personnes âgées).
- Favorisant l'accès aux services du bourg centre ou de pôles de services voisins pour les habitants par le développement de systèmes de transport adaptés.
- Favorisant l'accès aux services publics (Point Public, Cyberspace).
- Engageant la réflexion sur la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale.
- Soutenant, en collaboration avec les communes, les associations du territoire.

**Elle exerce la compétence « scolaire » :** La CODECOM gère les 3 R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) d'Aubreville/Neuvilly, Clermont et de la Vallée de la Biesme. Elle exerce ses compétences également en matière de Syndicat Mixte Scolaire (S.M.S Dombasle, Nixéville, Blercourt et Jouy-en-Argonne). La commune de Clermont accueille aussi le Collège d'Argonne.

Elle assume les dépenses liées à leur fonctionnement, à leur investissement et à leur environnement (entretiens bâtiments, achats de fournitures, activités). Elle gère encore l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs situés dans l'enceinte du complexe sportif de Clermont en Argonne. Elle élabore des conventions nécessaires à leur bon fonctionnement.

Elle participe aux frais de transports et de surveillance des activités périscolaires.

### **Préservation de l'environnement :**

Soucieuse de son environnement, la Communauté de Communes du Centre Argonne met en place des projets de protection et de mise en valeur de l'environnement qui passent par la collecte et la **gestion des déchets**, et qui visent à favoriser toutes actions de protection et valorisation des milieux naturels (eau).

**La gestion de l'eau :** la CODECOM du Centre Argonne a choisi, pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif dénommé S.P.A.N.C., d'adhérer au Syndicat Germain Guérard de BEAUSITE, qui possède les compétences techniques et administratives pour assurer tous les diagnostics de l'assainissement.

## 6. L'offre

### L'offre scolaire

#### Quatre sites scolaires

1. Regroupement Pédagogique Intercommunal Aubreville-Neuvilly en Argonne : Maternelle- Primaire
2. Regroupement Pédagogique Intercommunal : Clermont en Argonne : Maternelle –Primaire
3. Regroupement Pédagogique Intercommunal Les Islettes : Maternelle Primaire
4. Collège D'Argonne à Clermont en Argonne

### A noter la mise en œuvre par le collège d'un Contrat d'Education à la Santé et Citoyenneté

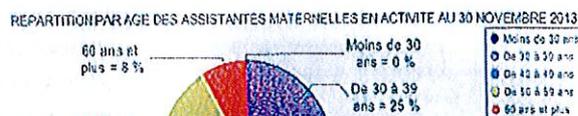
La Communauté de Communes du Centre Argonne fait également partie d'un syndicat intercommunal scolaire qui regroupe les écoles de Dombasle en Argonne, Nixéville, Blercourt et Jouy en Argonne.

### Autres

- Micro-crèches,
- Accueils péri- scolaires,
- Accueils de loisirs sans hébergement
- Centres aérés,
- Camp ados été, .....
- Offices de tourisme
- le Centre Social d'Actions :
  - un Foyer d'Action Social,
  - un centre maternel,
  - une pouponnière,
  - une résidence Accueil,
  - la Maison d'Argonne,
- un ESAT
- un Centre d'Accueil aux Demandeurs d'Asile (Admission par France Terre d'Asile), personnes et familles, durant l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugiés (Convention de Genève de 1951).
- un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale qui permet une admission en urgence de tout public à Clermont en Argonne
- L'Association Val de Biesme Insertion

- Bibliothèques
- Clubs photos, sports, associations loisirs, culture et histoire
- Ecole de jeunes sapeurs pompiers à Auzéville
- etc.

- Le relais d'assistantes maternelles avec ses 34 assistantes maternelles



Epi 65 CC DU CENTRE ARGONNE 2013

SOURCES : CNAP, CCNSA et Accès Centre Pajemploi MAJE

Intégration et limites

- La maison des services itinérants avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Pôle Emploi, CDIFF
- L'Association des Familles Rurales
- L'Instance Locale de Coordination Gérontologique de Centre Argonne
- L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

**L'offre de soins :  
une nécessaire adaptation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux**



Aucun établissement de santé Hospitalier (MCO SSR PSY)

*CENTRE ARGONNE est situé à 30 minutes du Centre Hospitalier de Verdun et de son service d'urgences (29 km dont 13 sur autoroute) proposant : CHIRURGIE-GYNCO OBSTETRIQUE, MEDECINE, DIALYSE, SMUR, SSR, Psychiatrie, IRM, scanner,...*

A noter qu'en Marne, le Centre Hospitalier de Sainte Ménéhould propose à 20 minutes : Médecine, SSR, USLD, EHPAD / Hébergement, SSIAD \_ Equipements : 1 radiologie numérisée



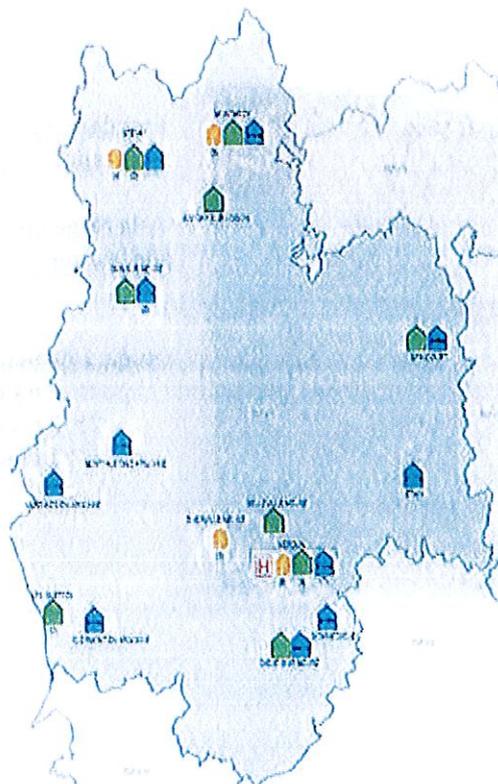
1 Etablissement pour personnes âgées à Clermont en Argonne



1 Etablissement pour adultes handicapés = ESAT aux Islettes



Aucun Etablissement pour enfants handicapés



**Autres acteurs du soin**

2 Pharmacies, 2 Transporteurs sanitaires, 10 infirmiers, 3 masseurs kinésithérapeutes libéraux, 5 médecins généralistes libéraux, 2 Orthophonistes dont certains exercent dans les deux maisons de santé du territoire.

## Focus sur les deux maisons de santé

### Maison de Santé rurale de Clermont en Argonne



- 3 médecins généralistes,
- 1 kinésithérapeute,
- 8 infirmiers,
- 1 diététicienne,
- 1 dentiste et son cabinet dentaire,
- 1 sage femme,
- un travail en réseau avec le réseau ADOR 55

Situé à 100 mètres :

- 2 orthophonistes,
- 1 pharmacie

### Cabinet Médical à Dombasle



1 médecin généraliste et secrétariat sur place,

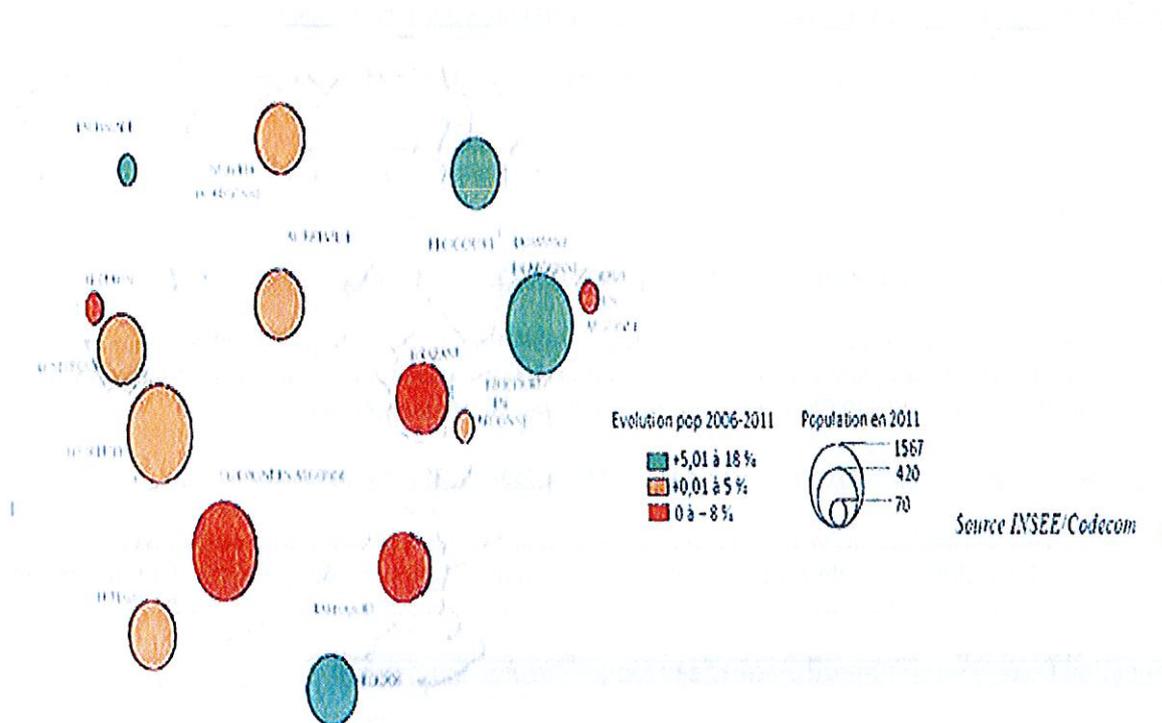
À la recherche d'un médecin généraliste

Situé à 100 mètres :

- 2 infirmiers,
- 2 kinésithérapeutes,
- 1 pharmacie

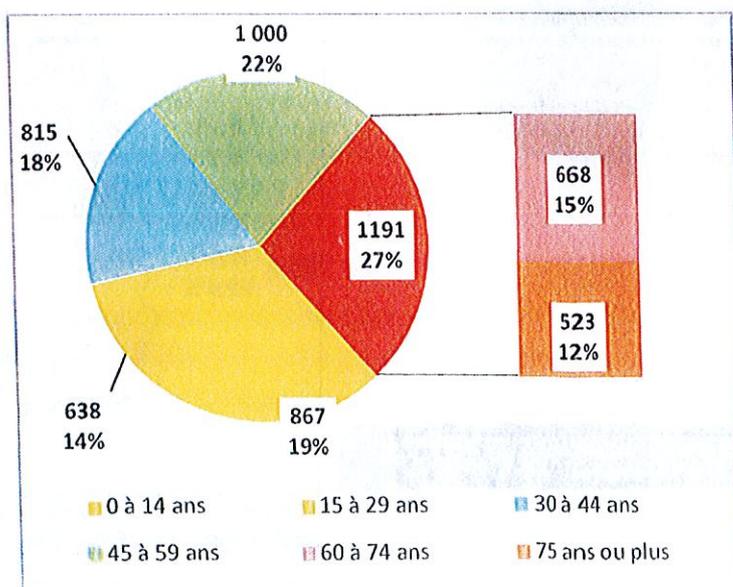
## 7. Le besoin : état des lieux

### La Population : évolution de la population dans les 15 communes



En 50 ans, la CC Centre Argonne gagne 1 100 habitants pour atteindre 4 600 habitants. Aucune commune n'atteint les 2 000 habitants. Clermont en Argonne affiche une population légèrement supérieure à 1 500 habitants. La commune des Islettes atteint les 830 habitants. Toutes les autres communes sont en deçà des 500 habitants, dont 5 communes avec moins de 100 habitants.

### La population par âge : les personnes de plus de 60 ans ne représentent qu'un tiers de la population



## La population : quelques indicateurs socio-économiques

Familles avec enfants en 2014: trois tranches d'âges d'enfants observées :  
(source Allocations Familiales Bar-le-Duc)

186 familles pour 261 enfants de 6 ans à 11 ans : 19,4% de familles monoparentales

- 20,3 % de ces enfants vivent en foyer monoparental, dont 4,6% d'entre eux ont leur parent actif au chômage
- Pour les autres 79,7% (parents en couple), 51,7% des 2 parents ont un emploi
- A noter que dans les familles en couples, 1,1% des enfants de cette tranche d'âge ont leurs deux parents au chômage.

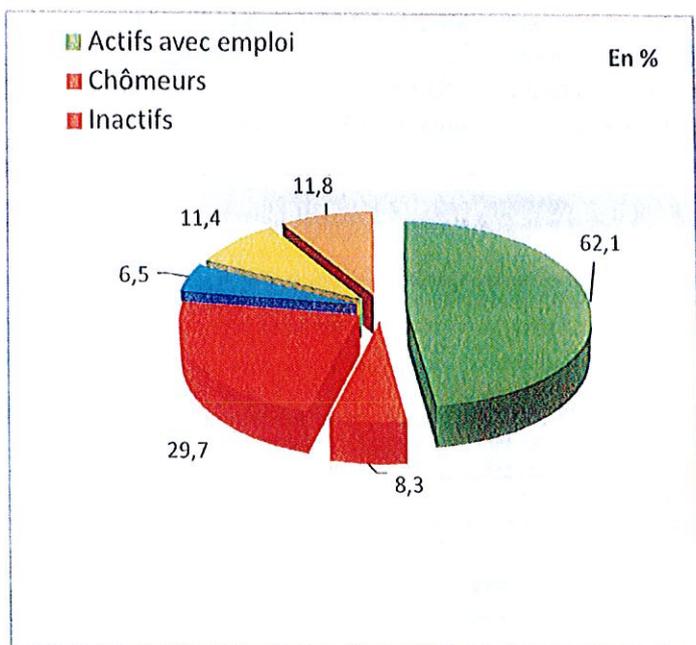
151 familles pour 185 jeunes adolescents de 12 ans à 15 ans : 25,8% de familles monoparentales

- 25,4% de ces adolescents vivent en foyer monoparental, dont 5% ont leur parent actif au chômage
- Pour les 74,6% des jeunes adolescents vivant avec leurs deux parents en couple, 52,4% des deux parents ont un emploi (0,5% ont leurs deux parents en couple au chômage).

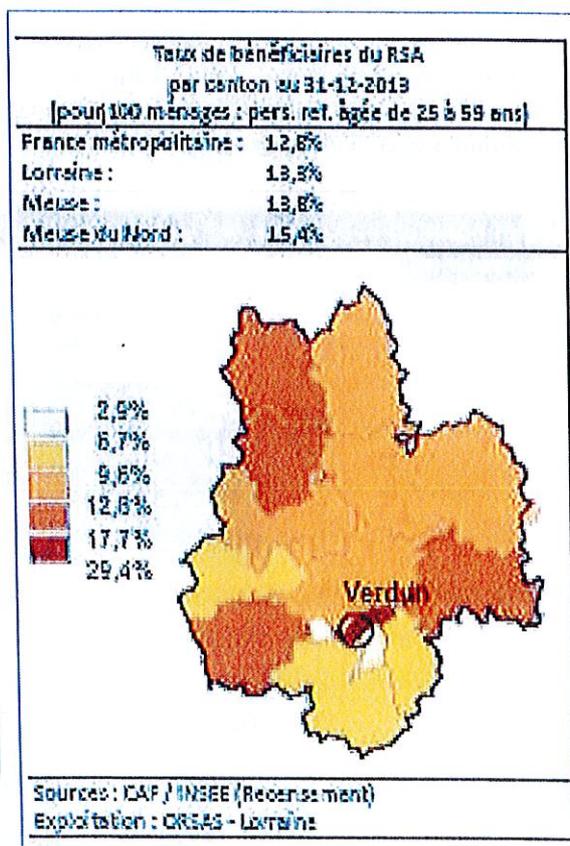
90 familles pour 90 adolescents de 16 ans à 17 ans : 22,2% de familles monoparentales

- 22,2% de ces adolescents vivent en foyer monoparental. 5% ont leur parent actif au chômage
- Pour les 77,8% des adolescents vivant avec leurs deux parents en couple, 45,6% des couples ont chacun un emploi (3,3% des ados ont leurs deux parents au chômage).

**Indicateur de concentration d'emploi sur la CC Centre Argonne : 70 %**



**Observations pour le taux de chômage: une quasi égalité entre hommes : 49.3% et femmes : 50.7%**



Niveau d'Etudes	Meuse		CODECOM		Ville de Clermont	
Sans diplôme	20,30%	70,00%	24,1%	71,80 %	30,2%	75,10 %
Certificat études primaires	14,70%		13,8%		13,2%	
BEPC, brevet des collèges	5,60%		5,5%		5,7%	
CAP ou BEP	29,40%		28,4%		26 %	
Baccalauréat ou brevet professionnel	14,90%	30,00%	14,2%	28,20%	14,3%	25 %
Diplôme de niveau bac+2	9,40%		8,9%		6,8%	
Diplôme de niveau supérieur à bac+2	5,70%		5,1%		3,9%	

### Statut d'occupation des résidences principales

En 2012	Meuse	CODECOM	Ville de Clermont
Propriétaire	66,00%	75,5%	62,7%
Locataire	31,20%	21,9%	34,2%
dont locataire en HLM	11,30%	8,9%	21,1%
logé gratuitement	2,80%	2,6%	3,1%

### Parc Immobilier (Source CC : Observatoire des territoires décembre 2014\_ Conseil Départemental 55)

2014	Maisons	Appartements
CC Centre Argonne :	91.3%	8.7%
Meuse :	73%	27%
Lorraine :	46%	54%

1839 résidences principales soit 76.9% du parc, 299 logements vacants soit 12.5% de vacance) et 252 résidences secondaires.

La CC Centre Argonne compte 53 logements communaux.

Communes	Nombre total de logements	Nombre total de ménages fiscaux
Aubreville	211	172
Brabant en Argonne	65	47
Brocourt en Argonne	32	22
Claon	45	26
Clermont en Argonne	742	574
Froidos	70	45
Futeau	134	74
Islettes	435	352
Jouy en Argonne	29	25
Lachalade	52	27
Neufour	51	32
Neuvilly en Argonne	116	88
Rarécourt	136	96
Récicourt	82	65
<b>CC CENTRE ARGONNE</b>	<b>2390</b>	<b>1816</b>

## Environnement : quelques indicateurs

### Habitat (source Observatoire des territoires décembre 2014\_Conseil Départemental 55)

#### Qualité de l'HABITAT

Ratio vétusté du Parc : 1482 logements ont été construits avant 1949 soit 62.8% du parc total (52% à l'échelle meusienne)

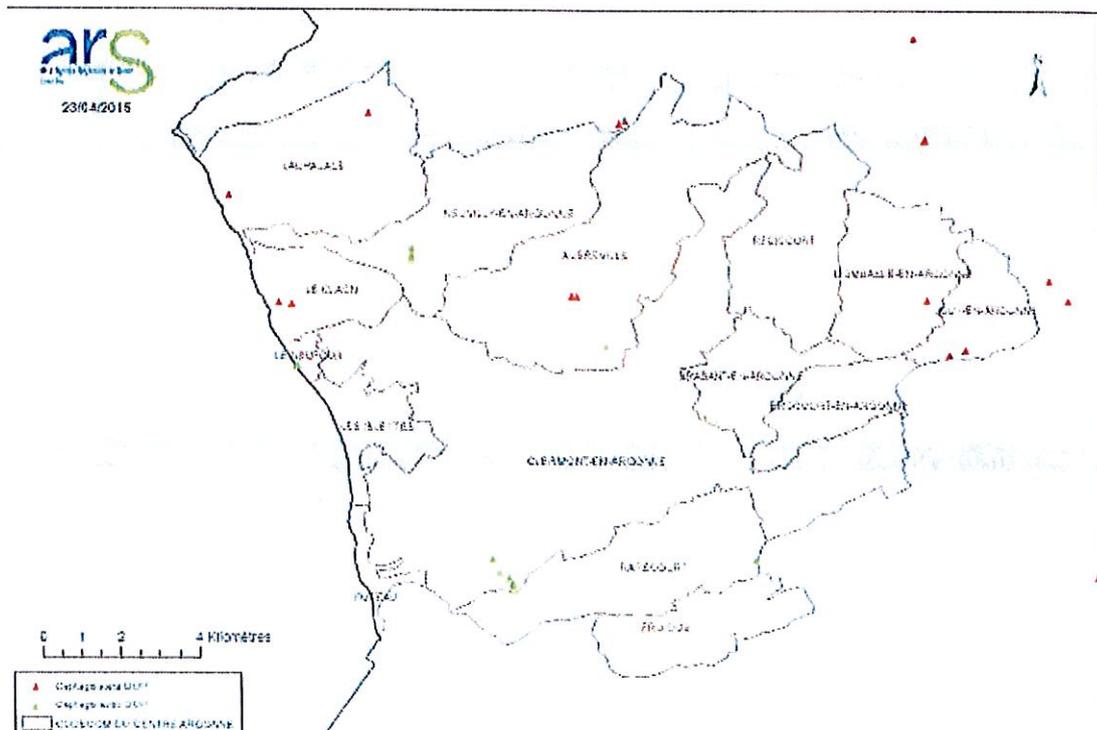
La qualité du logement selon le classement cadastral :

- 253 logements peuvent être qualifiés de qualité médiocre, soit 10.5% du parc total (Meuse : 5%)
- 36.3% des logements habités par des propriétaires sont de qualité « médiocre ».

Dans un état des lieux réalisé par Centre Argonne, il est écrit qu'une minorité de communes aimerait améliorer le confort (4) et l'isolation des logements (4), compte tenu du bon état de confort et d'isolation.

A noter que la grande majorité des communes sur la CC (11) ne souhaitent pas la création de nouveaux logements et que seulement 7 communes ont connaissance des subventions possibles pour la rénovation thermique.

### L'eau et puits de captage (source ARS Avril 2015)



Les risques sanitaires liés à la qualité de l'eau sont majoritairement bactériologiques liés à la vulnérabilité de la ressource mais aussi à l'absence de traitement sur certaines unités de distribution ou à leur mauvaise maîtrise.

**Centre Argonne** : la moitié des captages destinés à la consommation humaine sur les captages répertoriés **ne sont pas déclarés d'intérêt public**.

A noter néanmoins que la Meuse est marquée par un retard historique d'instruction des déclarations d'utilité publique (DUP) des captages d'eau potable.

## **L'air**

### Air intérieur

Concernant la qualité de l'air intérieur, et plus particulièrement, la prévention du risque CO (monoxyde de carbone), le lien vers le site Stopmonox <http://www.stopmonox.com/#> sur lequel se retrouvent des notes explicatives mais aussi un QUIZZ est communiqué à la CODECOM pour son site internet.

Depuis le Grenelle de l'Environnement, les collectivités ont un rôle essentiel, à savoir rendre progressivement obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public et mettre en place un étiquetage des matériaux de construction et de décoration utilisés. Ce dispositif réglementaire impactant toutes les collectivités, des temps d'information pourront être proposés plus particulièrement sur le site internet ou dans le bulletin de Centre Argonne.

Des campagnes ou actions « environnement » pourront être mises en place par différentes institutions, la réflexion est de les rendre lisibles en les regroupant sous forme de forums.

### Air extérieur

Hors le regret de ne pouvoir partager les résultats d'une station de mesure de la qualité de l'air située à proximité de la CC, toute proche mais hors Meuse et hors Lorraine, les groupes de travail n'ont pas souhaité travailler sur le sujet de l'air.

Néanmoins, le CLS s'attachera sur cet axe de partage des données. Par ailleurs, dans le cadre d'un accompagnement plus spécifique et ludique, la réflexion s'engage, dans des groupes, pour mener des actions avec les établissements accueillant notamment des enfants.

Les outils existent (valise : AIR MALIN, site web interactif, etc.). La mise en place des activités péri scolaires et/ou les animations portées par les acteurs locaux (Maisons Familiales Rurales et Education Nationale) pourront être le levier pour véhiculer les bons messages.

## **Le bruit**

Celui-ci n'a pas été identifié comme un axe de travail prioritaire lors des rencontres successives.

## Quelques indicateurs de santé de la population

Taux comparatifs de mortalité (pour 100 000 habitants). Centre Argonne est intégré au Territoire de santé de proximité du Nord Meusien

### Une dégradation pour certaines causes de mortalité

- 6<sup>ème</sup> rang mortalité prématurée
- 4<sup>ème</sup> rang mortalité prématurée à relier au retard des campagnes de dépistage
- 1<sup>er</sup> rang pour les décès imputables au tabac (13<sup>ème</sup> sur la période précédente)
- 2<sup>ème</sup> pour les suicides et accidents terrestres
- 3<sup>ème</sup> pour les maladies vasculaires cérébrales
- 5<sup>ème</sup> pour les décès liés à l'alcool
- 3<sup>ème</sup> pour BPCO (9<sup>ème</sup> sur la période précédente)
- 4<sup>ème</sup> rang sur tumeurs de la trachée, des bronches et du poumon (nette dégradation)

### De légères améliorations

- 12<sup>ème</sup> rang (/20 lorrain) toute cause (amélioration)
- 7<sup>ème</sup> rang mortalité prématurée évitable avec facteurs de risques individuels (légère amélioration)
- 9<sup>ème</sup> rang sur les tumeurs du sein (amélioration)

### Affections de Longue Durée

- 2<sup>ème</sup> rang ALD tumeurs malignes colorectales, 5<sup>ème</sup> Insuffisance Rénale chronique grave et 4<sup>ème</sup> pour Alzheimer

### Motifs d'hospitalisation

- Tumeur maligne = 1<sup>er</sup> pour trachée, bronche et poumon et 2<sup>ème</sup> pour sein et colon-rectum

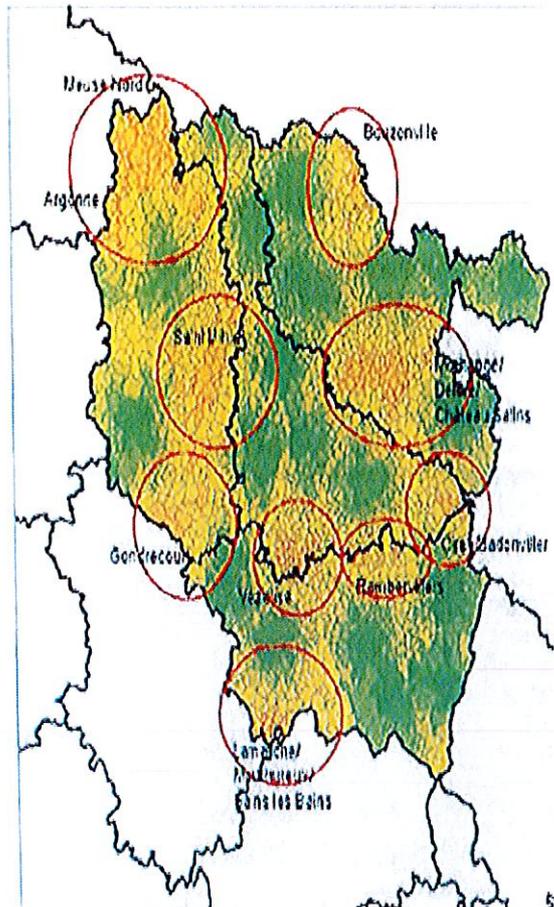
## Des faiblesses en matière d'accès aux soins

Une offre de soins de proximité très fragile lors de la mise en œuvre du CLS



En jaune, les zones éligibles à un contrat de Praticiens Territoriaux de Médecine Générale (PTMG)

Un éloignement de la médecine d'urgence de  $\geq 30$  mn :

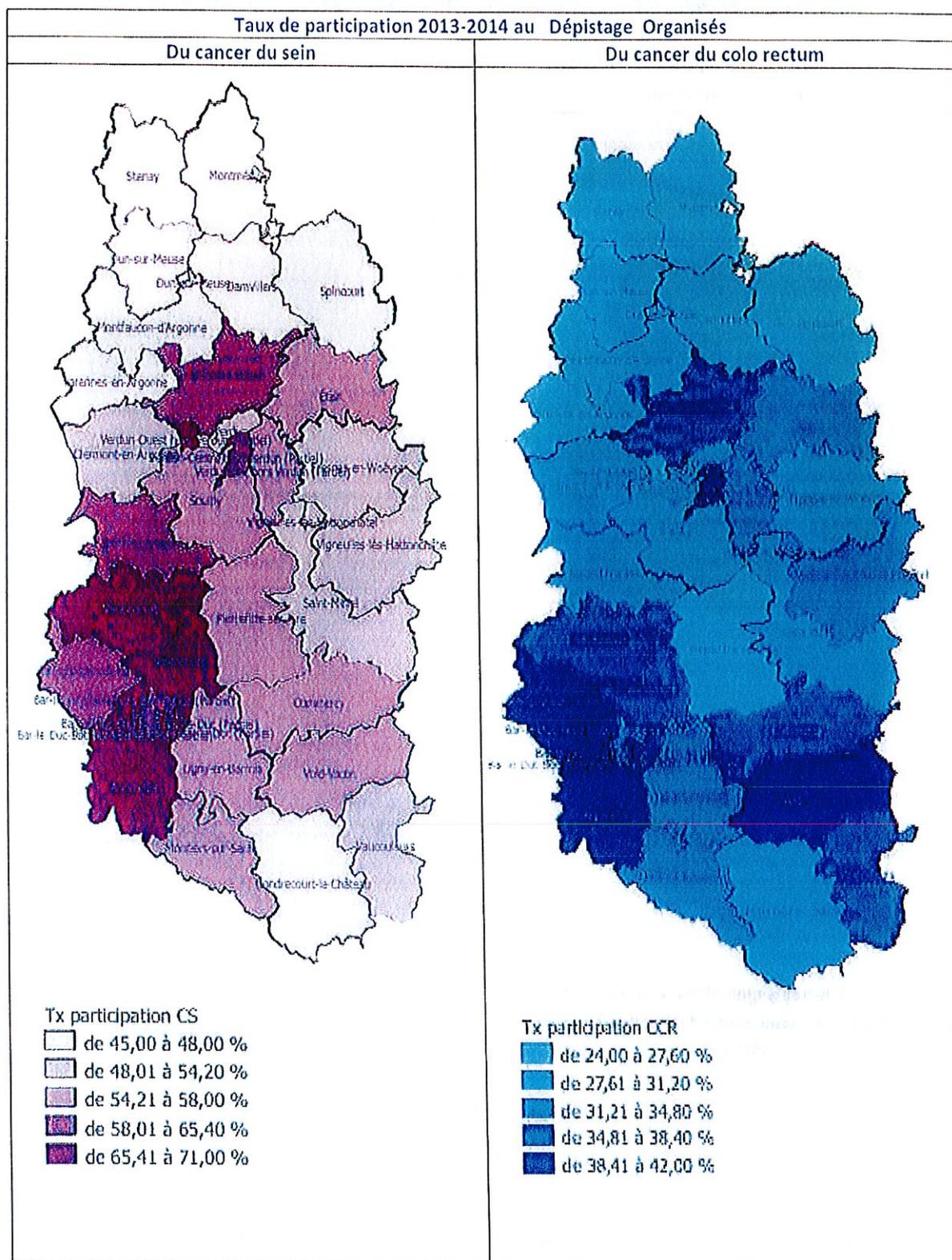


Temps d'accès en minutes

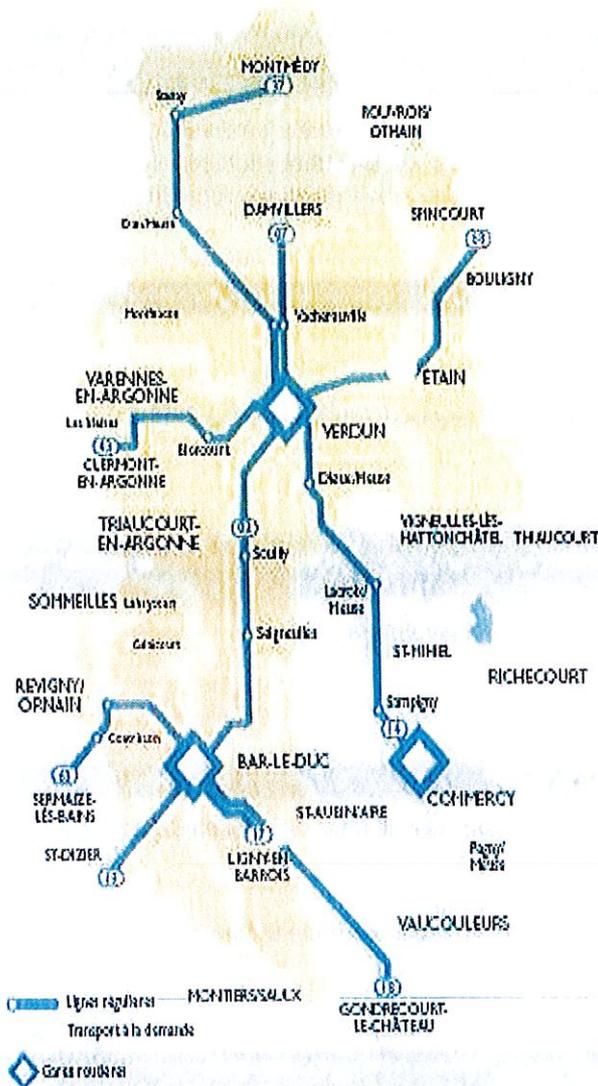


Si la situation s'améliore le mois précédent la signature de ce contrat avec l'installation d'un dentiste et d'un médecin généraliste, la situation reste délicate avec des départs en retraite annoncés.

## Un retard en matière de dépistage organisé



**Une mobilité difficile pour les personnes sans véhicule malgré la desserte existante et deux minibus proposés aux associations**



*La carte de transport sociale délivrée par le Conseil général en début d'année ne donne pas accès aux lignes régulières (sauf mention particulière sur la carte). Les usagers sociaux doivent donc, s'ils souhaitent utiliser ce service, s'acquitter du prix du voyage ou même être qu'un autre usager.*

La CODECOM bénéficie d'une ligne régulière Clermont Verdun. Les différentes tarifications sociales, réductions ou exonérations), restent méconnues pour un grand nombre des usagers, voire des administrations relais.

Si la CC met à disposition des associations, des minibus, le problème s'accroît en cas de besoin particulier.

## 8. Les travaux menés

### **29 avril 2015 : Journée en deux temps entre élus, acteurs locaux et usagers animée par la Délégation Territoriale de la Meuse et l'IREPS**

- Présentation du Contrat Local de Santé : genèse, process en conduite de projet et attentes locales autour des atouts et faiblesses rencontrées sur le terrain
- Constitution des groupes de travail autour des axes stratégiques Co-définis

### **5 juin 2015 : Installation du Comité de Pilotage**

- **Composition**
- **Validation** des axes de travail
- **Arbitrage** : ajout du thème : dépistage organisé (qui n'avait pas été retenu par les groupes de travail)

### **Du 15 juin au 10 septembre 2015 : malgré la trêve estivale, rencontre de chacun des groupes**

- Nomination des co-chefs projets (1 binôme par groupe)
- Co-construction des fiches actions

### **14 septembre 2015 et 22 septembre 2015:**

- Restitution des travaux par les groupes sous l'égide de la Délégation Territoriale de la Meuse et l'IREPS

☞ Diagnostics, partenariats lisibles et communication sont intrinsèques à chaque thématique de travail, le fil conducteur étant la valorisation du périmètre Centre Argonne.

## **Cinq priorités**

1. Un consensus autour d'une population : celle des jeunes, souvent absents des activités locales. L'objectif est de connaître leurs attentes, identifier leurs difficultés pour mieux y répondre (santé, services et loisirs) et parvenir à les mobiliser sur Centre Argonne.

2. Améliorer l'accès à la santé et aux services, notamment dans une logique de parcours, pour l'ensemble de la population

3. Réduire et prévenir l'isolement pour l'ensemble de la population

4. Améliorer la mobilité des habitants du territoire Centre Argonne

5. Améliorer la qualité de l'environnement et l'habitat du territoire Centre Argonne

**TABLEAU RECAPITULATIF appelé à s'enrichir sur la durée du CLS**

Axes stratégiques	Axes spécifiques	Axes opérationnels
<b>1_Améliorer l'accès aux droits, à la santé, aux dispositifs de prévention et aux loisirs pour les jeunes</b>	<b>1_1.Améliorer la connaissance du jeune public et ses attentes</b>	1-1-1.Réaliser un diagnostic participatif sur le besoin des jeunes 1-1-2.Réaliser un diagnostic sur les attentes des professionnels et des parents
	<b>1_2.Améliorer l'adéquation entre l'offre de services pour les jeunes et leurs besoins</b>	1-2-1.Réaliser un diagnostic sur les solutions existantes sur le territoire
	<b>1_3.Renforcer les aptitudes des jeunes et des professionnels</b>	1-3-1.Utiliser les dispositifs existants sur le territoire
<b>2_Garantir l'accès aux droits, à la santé, aux Services et loisirs dans un contexte de forte ruralité</b>	<b>2_1.Renforcer l'offre médicale et la pluridisciplinarité de la maison de santé de Centre Argonne</b>	2-1-1.Recruter un dentiste 2-1-2.Recruter une sage-femme
	<b>2_2.Améliorer l'attractivité du territoire de santé auprès des futurs médecins généralistes</b>	2-2-1.Diffuser un document support de type flyer, attractif à destination des futurs médecins généralistes au sein des différentes facultés de médecine. 2-2-2.Organiser des rencontres de type « forum » entre jeunes médecins et médecins exerçant en milieu rural
	<b>2_3.Améliorer la visibilité de la maison de santé</b>	2-3-1.Organiser le fléchage de la maison de santé de Clermont-en-Argonne
	<b>2_4.Améliorer la fluidité des parcours de santé des habitants</b>	2-4-1.Créer un poste de coordinateur de parcours/santé
		2-4-2.Signer des conventions de partenariat afin de formaliser les partenariats existants
		2-4-3.Informer les habitants sur les démarches à effectuer à la sortie d'une hospitalisation
	<b>2_5.Améliorer les connaissances et les aptitudes des populations : responsabilisation et prévention, traitement des maladies et éducation thérapeutique, accès : droits</b>	2-5-1.Mettre en place des séances d'information à destination des habitants sur les attitudes de santé et les dispositifs d'accès aux soins 2-5-2.Créer une édition spéciale « sante/prévention » du journal local
	<b>2_6.Améliorer l'offre de service concernant les permanences des services publics</b>	2-6-1.Réaliser une étude sur la fréquentation des permanences sur le territoire (CAF, Sécurité Sociale...)
		2-6-2.Adapter les permanences aux besoins de la population
	<b>2_7.Renforcer la connaissance des professionnels relais sur le dépistage organisé</b>	2-7-1.Mettre en place des séances d'information à destination des professionnels identifiés comme relais sur la démarche dépistage organisé
<b>2_8.Renforcer la connaissance de la population concernée par la démarche de dépistage organisé</b>	2-8-1.Diffuser des supports d'information sur le dépistage organisé au sein des commerces de proximité pendant Octobre Rose	

3_Réduire l'isolement social des habitants, tout âge	3_1.Améliorer la lisibilité et l'accessibilité à l'offre de services de loisirs et culturels	3-1-1.Réaliser un état des lieux de l'offre et de la politique sociale mise en oeuvre
		3-1-2. Créer un guichet unique des politiques au travers un CIAS
	3-2. Améliorer la participation de la population dans une démarche intercommunale	3-2-1. Analyser le plan de communication actuel et en cas de besoin, l'adapter au public
		3-2-2. Promouvoir le territoire afin d'impliquer les individus pour éviter le repli sur soi
		3-2-3. Identifier des personnes relais auprès de la population
	3-3. Renforcer le partenariat existant et la coordination entre les acteurs locaux	3-3-1.Organiser des rencontres intergénérationnelles et inter-associatives
		3-3-2. Impliquer les personnes retraitées volontaires dans des ateliers d'aide aux devoirs
		3-3-3.Créer un potager avec les élèves de 6 <sup>ème</sup> , volontaires du Collège, en partenariat avec l'EHPAD ou un club du 3 <sup>ème</sup> âge
	3-4. Créer du lien social et valoriser le statut de sénior ou personne âgée	3-4-1.Mettre en place et mutualiser des actions collectives basées sur le partage et la convivialité : cafés rencontres sur des thèmes forts,
		3-4-2. Organiser une pièce de théâtre sur la thématique de l'isolement social
		3-4-3. Organiser un atelier intergénérationnel (exple : apprentissage du tricot) suivie d'actions 'FLASH MOB'
		3-4-4. Réunir les personnes âgées bénéficiaires des plateaux repas « ADMR » autour de repas partagés
	3-5. Promouvoir l'attractivité du territoire pour fédérer la population autour des activités locales	3-5-1. Réaliser des géocaches Adultes-Jeunes
4_Combiner et innover pour faciliter la mobilité dans un contexte rural	4_1. Améliorer la lisibilité de l'offre « mobilité » existante sur le territoire	4-1-1. Analyser l'offre de mobilité existante sur le territoire
		4.1.2. Créer un support unique d'informations, diffusé une fois l'an, sur les services et moyens mis à disposition pour la mobilité sur la CC.
		4-1-3. Intégrer une rubrique « Mobilité » sur le site Internet de la CC
	4_2.Réorganiser l'offre de transports	4-2-1. Organiser des navettes satellites entre les communes de la CC
		4-2-2. Signer une convention avec des partenaires privés de transports
	4_3.Renforcer les connaissances sur l'offre de service et ses possibilités (tarifications sociales, transports à la demande ...)	4-3-1. Organiser des séances d'information pour les professionnels relais du territoire en contact avec le territoire
	4-4. Renforcer les compétences psychosociales des publics en insertion professionnelle, favorables à la mobilité	4-4-1.Organiser des visites des structures d'insertion socioprofessionnelles et en entreprises (Pb des chauffeurs des minibus CC)
		4-4-2. Mettre en place des temps d'échanges avec les publics autour de la problématique de la mobilité

5_Améliorer la qualité de l'environnement	5_1.Renforcer les connaissances et les aptitudes des travailleurs sociaux sur la thématique de l'habitat salubre	5-1-1. Mettre en place des temps d'échange et d'information auprès des acteurs locaux, autour de la plateforme « Habitat ».
	5_2.Renforcer les connaissances et les comportements favorables des habitants à la bonne gestion de leur logement (énergie, chauffage et ventilation)	5-2-1.Mettre en place des ateliers auprès des habitants, autour de la gestion énergétique du logement, animés par Espace Info Energie
		5-2-2.Communiquer auprès des habitants sur les ressources existantes (structure, numéro unique, outils tels que Valise Air Malin)
	5_3.Renforcer les connaissances et les aptitudes des jeunes publics et les habitants sur le tri du déchet	5-3-1. Recenser les actions d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté (dont le tri des déchets), menées sur les différentes communes.
		5-3-2.Mettre en place une action sur le développement durable au sein des écoles en lien avec le Contrat Educatif Territorial
	5_4. Promouvoir une gestion des déchets respectueuse de l'environnement	5-4-1. Organiser une journée « PROPRE » par an, ou une journée de sensibilisation à l'environnement, au niveau municipal
5_5.Améliorer la qualité et la propreté de la zone « Points de collecte »	5-4-1 et 5-5-1. Réaliser une étude sur la collecte des ordures ménagères sur le territoire	
5_6. Renforcer les compétences des professionnels et du milieu agricole quant au respect des périmètres de points de captage	5-6-1.Organiser une réunion d'informations avec les professionnels du milieu agricole	

**LES FICHES ACTIONS**

**issues des groupes de travail**

**FICHE ACTION N° 1 : La jeunesse : une des cinq priorités de la Stratégie Nationale de Santé et pourtant ?**

<b>Exposé des motifs</b>	<p>Les jeunes de moins de 20 ans représentent le quart de la population sur le territoire Centre Argonne (réf. Etat des lieux).</p> <p>Pourtant, ils participent peu aux activités proposées sur la CC Centre Argonne malgré l'offre existante : bibliothèque, activités proposées par la communauté de communes ou encore par familles rurales, liste non exhaustive). Les activités intergénérationnelles n'existent pas.</p> <p>Au cours des travaux, tous partagent ce constat: la méconnaissance des attentes des jeunes du territoire, tant sur leurs occupations que sur leurs besoins, expliquée par une perte de vue après leur scolarisation (arrêt de l'offre scolaire locale après le collège). Et il est d'autant plus difficile d'établir un contact avec eux qu'ils participent peu à la vie communale et intercommunale. Ils interrogent l'isolement des jeunes (géographique, repli sur soi, jeux vidéo et réseaux sociaux ?). Et lorsque des rencontres existent, les échanges portent sur des thématiques très ciblées, pour des personnes déjà concernées telle par exemple, la thématique emploi et insertion professionnelle développée par la Mission Locale.</p> <p>Les acteurs du CLS précisent aussi qu'il existe des préjugés généralisés sur les jeunes du territoire, alors que ceux que l'on voit le plus ne sont pas forcément représentatifs.</p> <p>D'autres difficultés sont évoquées pour mobiliser les jeunes et leurs parents : la mobilité, la mauvaise lisibilité de l'offre existante et certainement le coût.</p> <p>Afin que les jeunes puissent être davantage impliqués, voire mobilisés sur le territoire, notamment au sein des services (santé, prévention, loisirs), le premier travail, <i>tout en poursuivant la dynamique locale existante, car elle existe, même si elle est insuffisamment partagée par les jeunes</i>, consistera à une meilleure connaissance de ce public. Tous conviennent que parler des jeunes sans un jeune dans le groupe de travail est regrettable.</p>
<b>Objectif stratégique</b>	<p>Axe 1 - Améliorer l'accès aux droits, à la santé, aux dispositifs de prévention et aux loisirs pour les jeunes de Centre Argonne.</p>
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A- Améliorer la connaissance sur le public jeune et ses attentes,</li> <li>• B- Améliorer l'implication des jeunes au sein des différentes instances existantes sur le territoire (du conseil municipal, intercommunal, mission locale, Familles rurales)</li> </ul>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A-1. Réaliser un diagnostic participatif sur les besoins des jeunes (11-15 ans et 16-25 ans), les attentes des professionnels et des parents, et les solutions existantes sur le territoire.</li> </ul>
<b>Chefs projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fanny WARNIER, Agent de développement CC Centre Argonne</li> <li>• GONNAND Julien, enseignant, et élu à Rarécourt</li> <li>• Maryline TAILLARD, ARS LORRAINE, Délégation Meuse</li> </ul>
<b>Equipe projet</b>	<p>R.CHARLES : Centre Régional d'Information Jeunesse de Lorraine, C.COLSON : représentant les usagers, N.LAMY :Réseau Assistantes Maternelles, D.LEBRUN : 1<sup>ère</sup> adjointe Les Islettes et bibliothèque, I.LECOMTE : Mission locale, P.MASSON : Familles Rurales, F.MERCIER : Bibliothèque d'Aubreville, B.VIARD : Conseiller municipal à Froidos, S.WUILLAUME et M.BOURGES: ARS/DT55, C. DORMET : MSA , C.SANCHEZ : Conseil Régional, I.FREY : Référente territoriale CAF, K.BARTHE : Référent Territorial Maison de l'Emploi, L. ALBERT : Mairie de Rarécourt et Education Nationale</p>
<b>Partenaires associés</b>	<p>Relais Assistantes maternelles, Familles Rurales, CAF, Bibliothèques d'Aubreville et des Islettes, Mission locale, ARS Lorraine – Délégation Meuse, CC Centre Argonne-Commission cohésion sociale ; DDJSCS, Etablissements scolaires locaux (Collège et écoles), CRIJ Lorraine, MSA, CHRS, Conseil Régional...</p>
<b>Population cible</b>	<p>Les jeunes de moins de 25 ans, avec un découpage en deux tranches d'âge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les 11-15 ans</li> <li>- Les 16-25 ans</li> </ul>

<b>Modalités de mise en œuvre</b> (éléments de description, étapes, outils)	<p><b>A1 : Pour les 11-15 ans :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Corréler aux actions CLS, le diagnostic CESC réalisé au collège,</li> <li>- Etablir une cartographie des activités locales, avec prise en compte des projets expérimentaux (pour exemple les projets animés par la bibliothèque : réorganisation des heures d'ouverture adaptées aux jeunes, projets animés par des bénévoles.)</li> <li>- Récupérer les données sociales de la CAF et autres chiffres de la part des acteurs locaux jugés les plus pertinents dans la compréhension du public jeunes</li> <li>- Recueillir le taux de fréquentation des jeunes dans les activités proposées sur le territoire</li> </ul> <p><b>Pour les 16-25 ans :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Récupérer les données de la Mission Locale, de la CAF, et de la DSDEN</li> <li>- Créer des outils de diagnostic : sondage sous forme de questionnaire ou sous forme d'entretiens individuels et/ou collectifs</li> <li>- Construire une trame de diffusion de l'enquête ainsi que ses modalités : en ligne, par le biais des réseaux sociaux, lors d'une manifestation sur le territoire.</li> </ul> <p>Le lien sera fait avec le groupe santé environnement notamment sur le recensement des actions menées autour du respect de l'environnement et de la citoyenneté.</p>
<b>-Calendrier prévisionnel</b>	Octobre 2015 à septembre 2016
<b>Moyens/financement</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jeunes questionnés : <math>\geq 50\%</math></li> <li>- % retours questionnaires : <math>\geq 65\%</math> pour les 11-15 ans  <math>\geq 45\%</math> <math>\geq 15</math> ans</li> </ul> <p><u>Indicateurs de moyens :</u></p> <p><u>livrables :</u> avant septembre 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· réalisation du questionnaire</li> <li>· exploitation et analyse</li> </ul>
<b>Binôme coordonnateur CLS</b>	<i>Sébastien JADOUL, Vice- Président CC Centre Argonne</i> <i>V.FERRAND, ARS/DT55</i>

Groupe B : Accès à la santé et aux services

**FICHE ACTION N° 2 : Garantir à tous l'accès aux soins et services, dans un contexte de forte ruralité**

<b>Exposé des motifs</b>	<p>De mauvais indicateurs de santé, un retard en matière de dépistage organisé, la CC Centre Argonne est confrontée au problème de sa démographie médicale et à son éloignement géographique des services d'urgences et spécialités médicales.</p> <p>Le constat est le même pour les services, malgré l'offre existante (se réf. à l'état des lieux). <u>Accès</u> : faiblesse de la démographie médicale notamment en spécialistes, à corriger au problème de mobilité de certains usagers si nécessité de se déplacer et à l'absence du haut débit, auquel s'ajoute le problème d'accès pour les restes financiers à charge (désengagement en matière de remboursement de l'assurance maladie sur nombre de produits, transports, absence d'assurances complémentaires, abandon des traitements compte tenu des coûts directs ou induits, de la complexité de se déplacer pour se rendre à Bar-Le-Duc via les transports en commun etc.....</p>
<b>Objectif stratégique</b>	<p>Axe 1 - Améliorer l'accès à la santé et aux services pour les habitants</p>
<b>Objectifs spécifiques</b>	<p>A. Renforcer l'offre pluridisciplinaire de soins de 1ers recours sur le territoire</p> <p>B. Mobiliser les professionnels de santé sur la CODECOM Centre Argonne autour de thématiques de santé</p> <p>C. Améliorer l'attractivité du territoire de santé auprès des futurs médecins généralistes.</p> <p>D. Améliorer la visibilité de la maison de santé.</p> <p>E. Améliorer la coordination de tous les acteurs (professionnels de santé, du social, sanitaire..) dans le parcours de santé de l'utilisateur et sa prise en charge à la sortie d'hospitalisation</p> <p>F. Améliorer les connaissances et les aptitudes des populations sur les mesures de prévention, les gestes de premiers secours et les dispositifs d'accès à la santé</p> <p>G. Améliorer l'offre de services concernant les permanences d'accès aux droits sur le territoire de la CC Centre Argonne</p>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<p>A-1. Aider à l'installation d'un dentiste</p> <p>A-2. Accompagner le recrutement d'une sage-femme pour la MSP</p> <p>A-3. Recruter un médecin généraliste supplémentaire</p> <p>A-4. Organiser le remplacement des médecins partant à la retraite</p> <p>B-1. Mettre en place des temps d'échange avec les professionnels de santé du territoire (prévention, promotion et éducation pour la santé)</p> <p>C-1. Diffuser un document attractif à destination des futurs médecins généralistes au sein des facultés de médecine</p> <p>C-2. Organiser des rencontres de type « Forum » entre les jeunes médecins exerçant en milieu rural</p> <p>D-1. Organiser le fléchage de la maison de santé de Clermont</p> <p>E-1. Créer un poste de coordinateur du parcours de santé</p> <p>E-2. Formaliser des conventions de partenariat entre professionnels de santé et acteurs locaux</p> <p>E-3. Définir le rôle et la place de chacun des acteurs (ADOR55, pharmaciens, CH de Verdun-St Mihiel et ARS) intervenant dans la BPCO</p> <p>E-4. Coordonner les actions de prévention et d'éducation pour la santé et les communiquer aux acteurs et usagers</p> <p>E-5. Mettre en place une fiche de sortie d'hospitalisation</p> <p>E-6. Travailler sur la filière d'aval de l'hospitalisation, rendre lisible les contacts et les démarches à effectuer selon les situations les + courantes</p> <p>F-1. Mettre en place des séances d'éducation pour la santé à destination des habitants de la CODECOM concernant les mesures de prévention, les soins de premiers recours, et l'éducation pour la santé (MSA)</p> <p>F-2. Créer une édition spéciale « santé/prévention » dans le journal local</p> <p>G-1. Recenser, sur un mois, les données transmises par la CPAM et la CAF, concernant la fréquentation des permanences</p> <p>G-2. Adapter en accord avec les organismes concernés les permanences aux besoins de la population du territoire</p>

<b>Chefs projet</b>	Sébastien JADOUL, Vice-Président de la CODECOM et Véronique FERRAND, DT 55
<b>Equipe projet</b>	M.AUBRY : Maison de retraite de Clermont, P.BOCQUILLON : Présidente ADMR CC, C.BUYSSSE : EHPAD Clermont, C.COLSON : représentant les usagers, Dr BRIOLET : Conseil de l'Ordre des Médecins, M.IMBERDIS : Président ILCG CC, P.PRIM : ILCG, N.LAMY : Réseau Assistantes Maternelles, F.MERCIER : Bibliothèque Aubreville, D.PRUSVOT : Conseillère Municipale Les Islettes, C.SANCHEZ : Conseil Régional, N.PEUREUX : CHRS CSA, C.DORMET : MSA, C.ANTOINE : étudiante CHRS, M.BOURGES et V.CAMUZET : ARS/DT55
<b>Partenaires associés</b>	RAM CC Centre Argonne, EHPAD Clermont en Argonne, ADMR Clermont, représentant des usagers, CHRS Centre social Argonne, MSA Meuse-Marne-Ardenne, représentant du conseil de l'ordre, CC Centre Argonne, Conseil Départemental (service social du secteur, et service personnes âgées, personnes en situation de handicap), Conseil régional, ILCG, Réseau Nord,
<b>Population cible</b>	Toute
<b>Modalités de mise en œuvre (éléments de description, étapes)</b>	<p>A. Au sein de la MSP : le recrutement d'un médecin généraliste et d'un dentiste est effectif, après les travaux locaux menés par la CC (le dentiste débutera son activité fin septembre 2015).</p> <p>La démarche de recrutement d'une sage-femme au sein de la MSP est en cours, avec une analyse des possibilités d'installation (locaux, achat de matériel).</p> <p>B. L'association de professionnels de santé du Centre Argonne, en partenariat avec le réseau ADOR 55, pourra mettre en place des temps d'échange avec les professionnels de santé sur des thématiques santé, prévention et promotion de la santé.</p> <p>C. Deux axes de travail autour de l'attractivité du territoire :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une journée d'information-forum à destination des médecins généralistes exerçant en milieu rural est prévue le 14 novembre à Verdun : présentation des ressources et atouts que peut présenter le territoire meusien.</li> <li>2. Un plan de communication à bâtir, à destination des futurs médecins : communiquer sur le contrat du jeune médecin (PTMG, CSP (voir glossaire) : création d'un document attractif sur les atouts du territoire (bien être, mieux vivre, ressources.)</li> </ol> <p>D. Mise en place d'un fléchage permettant d'accéder à la MSP et mise en place de modalités de communication sur l'existence et les missions de la MSP</p> <p>E. Le recrutement possible d'un coordinateur santé avec ses missions est en cours. Des outils facilitant la coordination entre acteurs dans le cadre du parcours de santé de l'utilisateur et de sa prise en charge après l'hospitalisation sont à construire avec les professionnels.</p> <p>F. La MSA s'engage à organiser des séances d'éducation pour la santé auprès des habitants (groupe de 10 personnes) afin d'échanger sur la prévention des actes de la vie quotidienne (savoir réagir dans une situation d'urgence, l'automédication ; gérer une forte fièvre..). L'intérêt étant que pour des situations non dramatiques, les personnes puissent être en capacité de gérer et de trouver des alternatives à se rendre aux urgences ou chez le médecin. Des professionnels de santé animeront ces séances de premiers secours.</p> <p>Le public et d'autres thématiques prioritaires seront déterminés en fonction des résultats du diagnostic.</p> <p><u>Communication</u> : Une « Edition spéciale santé-prévention » sera créée par la CODECOM, à destination de la population, l'objectif étant la lisibilité des ressources existantes et la connaissance des actions menées sur le territoire (accès aux soins, actions de prévention, loisirs...)</p> <p>G : Après étude de la fréquentation de la permanence des services publics, une réflexion s'engagera avec les organismes concernés pour étudier les possibilités d'adapter les jours ou horaires aux besoins des usagers.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2015-2019
<b>Moyens/financement</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<u>Indicateurs de résultats et de suivi</u> : en cours de construction par axe

<b>Exposé des motifs</b>	<p>La santé ne relève pas du seul secteur sanitaire. Les facteurs personnels sociaux ou environnementaux ont une relation de causalité avec la santé des usagers. La dynamique de santé locale a fait apparaître le besoin d'intégrer spécifiquement dans les actions CLS, ce sujet de l'isolement. Confrontés dans le cadre de leur mission quotidienne à des situations parfois difficiles, les acteurs du CLS ont retenu spontanément cet axe de travail. La volonté est de créer du lien, avec cette prudence de différencier l'isolement voulu de l'isolement subi. Le passage obligé de cette action sera le repérage des personnes isolées sur le territoire afin de les fédérer par le biais d'actions ciblées. A noter que lorsqu'elles existent, certaines actions semblent se télescoper, par méconnaissance entre acteurs.</p>
<b>Objectif stratégique</b>	<p>Axe 3 - Réduire l'isolement des habitants du territoire Centre Argonne.</p>
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A- Réorganiser l'offre d'action sociale sur la CODECOM</li> <li>• B- Améliorer la participation de la population ainsi que la communication dans une démarche intercommunale</li> <li>• C- Renforcer le partenariat existant et la coordination entre structures locales</li> <li>• D- Créer du lien social et valoriser le statut du sénior ou de la personne âgée</li> <li>• E- Promouvoir l'attractivité du territoire</li> </ul>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<p>A-1. Réaliser une cartographie de l'offre et politique sociales mises en œuvre  A-2. Créer un guichet unique des politiques sociales au travers un CIAS  B-1. Analyser le plan de communication actuel et en cas de besoin, l'adapter au public  B-2. Promouvoir le territoire afin d'impliquer les individus pour éviter le repli sur soi.  B-3. Identifier des personnes relais auprès de la population  C-1. Organiser des rencontres inter-associatives et inter-générationnelles  C-2. Impliquer les personnes retraitées volontaires dans des ateliers d'aide aux devoirs  C-3. Créer un potager avec les élèves de 6ème volontaires du Collège de Clermont en partenariat avec l'EHPAD ou un club du 3ème âge de la CC, sur la thématique de l'alimentation afin d'avoir des connaissances sur les aliments (Comment planter/semer ? Quand ? Quoi ?..).  D-1. Mettre en place et mutualiser des actions collectives basées sur le partage et la convivialité : cafés- rencontres sur des thèmes forts  D-2. Organiser une pièce de théâtre sur la thématique de l'isolement social  D-3. Organiser un atelier intergénérationnel (exple : apprentissage du tricot) sur des thématiques particulières : dans le cadre d'octobre rose : sollicitation des personnes âgées pour apprendre aux jeunes à tricoter suivie d'une action spécifique telle que « flash mob »  D-4. Réunir les personnes âgées bénéficiaires des plateaux repas ADMR autour de temps « repas » partagés  E-1. Réaliser des géocaches adultes/jeunes</p>
<b>Chefs projets</b>	<p>Patricia BOCQUILLON, ADMR, Sophie WUILLAUME, ARS-DT55 et Marie-France PRIM : ILCG,</p>
<b>Equipe projet</b>	<p>M.IMBERDIS : ILCG, M.-J.LOGÉ : Mairie de Clermont, N.PEUREUX : CHR-SCSA, B.VIARD : Conseiller municipal à Froidos, cohésion sociale CC, P.MASSON : Familles Rurales, C.DORMET : MSA M.TAILLARD et M.BOURGES: ARS/DT55</p>
<b>Partenaires associés</b>	<p>CC Centre Argonne, ADMR, ILCG, Familles Rurales, MSA, Mairie de Froidos, Communes de la CODECOM, ILCG, Mairie Conseil, « Restau du Cœur », Office du tourisme...</p>
<b>Population cible</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Toute</li> <li>2. Les jeunes collégiens (classe de 6ème) du Collège de Clermont et les personnes âgées/isolées de la CC Centre Argonne</li> </ol>

<b>Leviers/Freins</b>	<p><b>Leviers</b>  Création d'un CIAS  Diagnostic du territoire de la CC  Dynamisme du territoire  Géo cache  Octobre Rose</p> <p>Les horaires (après la classe : 16h30/18h00)  Dégagement d'un ou de deux créneaux horaires en journée afin de faciliter le volontariat des élèves  Terrains au sein du Collège (proximité des élèves)</p>	<p><b>Freins</b></p> <p>Absence de véhicules adaptés pour les Personnes à Mobilité Réduite</p> <p>Absence de lieu dédié pour les jeunes  ↳ Fuite sur Verdun</p> <p>Coûts financiers</p> <p>Mobilisation des jeunes élèves de 6ème</p>
<b>Modalités de mise en œuvre (éléments de description, étapes, outils)</b>	<p>A- Un diagnostic de territoire sur les politiques sociales (étude des atouts et des freins) est réalisé par la CODECOM et « Mairie Conseil ».  Celui-ci permettra d'étudier la possibilité de création d'une offre de service adaptée aux besoins de la population locale (élus, professionnels de santé, habitants..).  Une réunion avec l'ensemble des acteurs du territoire afin de mieux connaître les missions et fonction de chacun ainsi que les activités menées (mailing et planning commun), sera proposée par la Codecom.</p> <p>B- Engager une réflexion avec l'ensemble des communes sur les modalités d'implication des habitants et des moyens de communication. Des personnes relais/ressources (bénévoles) sont à désigner sur le territoire afin qu'ils puissent communiquer avec les habitants.</p> <p>C- Organiser des rencontres entre associations afin de mutualiser et coordonner les actions, améliorer la communication et valoriser les compétences des bénévoles.</p> <p>D- Organiser des ateliers collectifs (itinérants) auprès des usagers (intergénérationnels) construits collectivement entre structures associatives. Il conviendra que les associations se rapprochent des différentes communes pour étudier les possibilités d'accueil des ateliers collectifs et ainsi faciliter la gestion des ressources matérielles (prêts de salles...).</p> <p>Ces ateliers permettront de valoriser les compétences des personnes participantes aux ateliers et de promouvoir la solidarité.</p> <p>E- Créer un potager intergénérationnel</p> <p>F- La CODECOM avec l'office du tourisme et l'ILCG ont lancé durant les travaux CLS une « géo cache » avec 36 caches installées, (valorisation du territoire : sites et patrimoine) : franc succès. La CODECOM souhaite utiliser le geocaching pour créer un parcours de randonnées et VTT.</p>	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2015-2019	
<b>Moyens/financement</b>		
<b>Livrables</b>	Création d'un potager avec les élèves de 6ème volontaires du Collège de Clermont-en-Argonne en partenariat avec l'EHPAD ou un club du 3ème âge identifié sur la CC sur la thématique de l'alimentation afin d'avoir des connaissances sur les aliments (Comment planter/semer ? Quand ? Quoi ?..).	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Les indicateurs de résultats et indicateurs de moyens sont en cours. Ils seront affinés lors de la mise en œuvre des axes opérationnels.	
<b>Binôme coordonnateur</b>	Sébastien JADOUL, Vice-Président CC Centre Argonne V.FERRAND, ARS/DT55	

**Groupe D : « Mobilité Meusienne et connaissance »**

**FICHE ACTION N° 4 : Oser innover, combiner toute forme de transports collectifs, usages partagés**

<b>Exposé des motifs</b>	<p>20% des usagers se déclarent sans voiture (âge, coût rédhibitoire, nécessité de se déplacer pour apprendre à conduire, car il n'y a pas d'auto école sur Centre Argonne). Pour les ruraux avec véhicule, la peur de l'inconnu et de la conduite dans les grandes villes où se trouvent la majorité des spécialistes constituent un frein aux soins.</p> <p>La mobilité est un enjeu essentiel en milieu rural. Elle est considérée à juste raison, comme un déterminant de santé par les groupes de travail. Dispersion de l'habitat, éloignement des prestataires de soins spécialisés, des services et autres, dessertes limitées ou inadaptées imposent aux habitants de la CC d'utiliser leur voiture. Celle-ci est indispensable à toute vie sociale, scolaire, professionnelle et culturelle.</p> <p>L'égalité des chances entre les usagers n'est pas garantie, aussi légitime-t-elle la mise en place d'alternatives à la voiture pour que tous puissent bénéficier de l'accès aux services de santé (prévention et soins), aux services (loisirs, etc.,...), aux commerces de proximité, à l'insertion socio- professionnelle.</p> <p>Cet enjeu de la mobilité est transversal à chacune des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mobilité est considérée comme une réponse essentielle pour rompre l'isolement</li> </ul>
<b>Objectif stratégique</b>	Axe 4 - Améliorer la mobilité des habitants du territoire Centre Argonne.
<b>Objectif spécifique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· A-Améliorer la lisibilité de l'offre de service à la mobilité existante sur le territoire (année 1)</li> <li>· B- Réorganiser l'offre de service de transports (année 2 et 3)</li> <li>· C- Renforcer les connaissances des professionnels relais sur l'offre de services et moyens existants concernant la mobilité</li> <li>· D- Renforcer les compétences psychosociales des publics en insertion socioprofessionnelle, favorables à la mobilité et aux déplacements</li> </ul>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· A-1. Analyser l'offre de mobilité existante sur le territoire.             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ A-2. Créer un support unique d'information, diffusé une fois dans l'année, sur les services et moyens mis à disposition en faveur de la mobilité sur le territoire</li> <li>○ A-3. Intégrer une rubrique sur le site Internet de la Codecom spécifique à la mobilité.</li> </ul> </li> <li>· B-1. Organiser des navettes satellites entre les communes de la Codecom</li> <li>· B-2. Signer une convention avec des partenaires privés de transport</li> <li>· C-1. Organiser des séances d'information pour les professionnels relais du territoire en contact avec le public</li> <li>· D-1. Organiser des visites des structures d'insertion socioprofessionnelles et en entreprises (Pb des chauffeurs)</li> <li>· D-2. Mettre en place des temps d'échange avec les publics autour de la problématique de la mobilité</li> </ul>
<b>Chefs projet</b>	Sébastien JADOUL, Vice- Président de la CODECOM, Véronique FERRAND, ARS-DT55 Fanny WARNIER, Agent de développement CC Centre Argonne Nadine PEUREUX, Centre Social Argonne,
<b>Equipe projet</b>	K.BARTHE : Référent Territorial Maison de l'Emploi, Rémi DARNEY : Référent Transports Conseil Départemental, P.PRIM : ILCG, M.IMBERDIS : Président ILCG de la CC, V.CAMUZET : ARS/DT55, Isabelle LECOMTE : Mission Locale
<b>Partenaires associés</b>	CC Centre Argonne, ILCG, Mission Locale, Maison de l'emploi, Conseil Départemental, Conseil Régional, Transporteur privé, et autres
<b>Population cible</b>	Toute

<b>Faiblesses et opportunités</b>	<b>Faiblesses :</b> - méconnaissance des possibilités offertes à l'usage par les bus scolaires - méconnaissance de la tarification sociale en matière de transports collectifs - maillage incomplet du territoire : les arrêts sont principalement à Clermont en Argonne, imposant des solutions pour s'y rendre - absence de dynamique de territoire en matière de Co-voiturage - Minibus CODECOM : . inadaptés pour les personnes à mobilité réduite . absence de chauffeurs attirés - Fréquences des permanences des services publics semblant inadaptées	<b>Opportunités :</b> - Deux mini bus « INTERCO » mis à disposition des associations locales, écoles, collèges, mairies et CCAS, au coût de 19 cts du km avec convention. - Dynamique des associations locales avec des chauffeurs volontaires - Chantiers d'insertion pour la recherche de conducteurs, - Plateforme régionale pour la connaissance des bus interurbains et autres, - Journal de la CODECOM, - Permanences de services publics, - Relais de terrain, - Présence d'une société de taxis avec qui il pourrait être signé une convention « TAP ».
<b>Modalités de mise en œuvre (éléments de description, étapes)</b>	A-1. Cartographie de l'offre existante : lignes et tarifications sociales. A-2. Connaissance : Intégrer dans le « Centre Argonne Information » une édition spéciale « transport et mobilité », mettant en évidence les tarifs (critères pour bénéficier de tarifs spéciaux : carte pass jeunes...), les moyens de déplacements et horaires de transport, ainsi qu'un annuaire des services. A-3. Diffusion du support créé à l'ensemble des habitants et acteurs  B-1. Recherche d'un chauffeur pour les minibus (chantiers insertion ISLETTES, avec étude sur la possibilité d'une embauche via les contrats aidés) . Mutualisation des services : exple : portage des repas le matin et transports l'après-midi vers les commerces +services de santé. . Participation financière partielle à la dépense . Offre à la demande pour les personnes en incapacité de se rendre chez le médecin (regrouper les personnes dans une navette CC). B-2 : Réflexion sur une offre accessible financièrement pour les déplacements dans le cadre de rendez-vous médicaux . Rencontre avec les sociétés privées de transports du territoire B-3 : Rencontre avec les acteurs concernés pour une simplification des démarches et lisibilité en matière de transports. C-1 : Recensement nominatif des professionnels relais, des élus des communes et des secrétaires de mairie, Diffuser le support créé aux professionnels et élus, et à la population D-1 : Lisibilité et Travail entre K.BARTHE et la CC sur les modalités avec les structures en insertion socio professionnelle	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2015-2019	
<b>Moyens/financement</b>		
<b>Livrables</b>	. Une prise mensuelle de repas en commun par le biais des plateaux « ADMR » dans une salle commune. . Bilan social du territoire . Enquête/Diagnostic à réaliser auprès de la population et avec elle . Création d'un « vivier » ou personnes ressources de confiance pour aller au devant de la population, relayer les informations	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	. Nombre de repas pris en commun (plateaux ADMR) et Taux de satisfecit . Nombre de participants aux différentes rencontres (cafés-rencontres, pièce de théâtre, géo cache.) . Nombre d'ateliers réalisés avec nombre de participants à chaque atelier . Questionnaire de satisfaction	
<b>Modalités de suivi</b>	. Action suivie directement par l'équipe projet	

**FICHE ACTION N° 5 : Investir Centre Argonne en fédérant acteurs, élus et usagers autour de 3 thématiques :  
Qualité de l'environnement : gestion des Déchets, qualité de l'Habitat,  
De l'Air et de l'Eau**

**Exposé des motifs**

La maîtrise de la qualité sanitaire de l'environnement impose une prise de conscience collective et la connaissance de bonnes pratiques. Trois sujets ont dominé les travaux : qualité de l'habitat, gestion des déchets et eau potable.

La CC s'est emparé du sujet de l'environnement. Les outils existent, le temps consacré aux activités périscolaires et le dynamisme de la CC, des mairies et des établissements scolaires constituent un tremplin pour la mise en œuvre d'actions d'éducation à la Santé Environnementale (hygiène, respect de l'environnement, pollution de l'air, de l'eau, déchets, respect de l'autre : nuisances sonores, incivilités...).

Il existe aussi des actions sur le territoire, mais portées individuellement par certaines communes, ACTIONS méconnues des villages voisins, voire de la CC.

Les jeunes et l'environnement : des actions de sensibilisation, portées par certains enseignants (Rarécourt) impliquent les enfants scolarisés dans la collecte des déchets, (pour l'exemple, des petits objets). Au Neufour, il y a quelques années, des ambassadeurs du tri étaient actifs. Avec un réseau d'assainissement relativement vétuste, l'usager pour rendre son environnement favorable (quand il le peut), acteurs et élus locaux

Habitat : le ratio vétusté est conséquent : voir état des lieux. Acteurs et élus locaux sont demandeurs d'informations sur la lutte contre l'habitat indigne (quel levier d'action pour quelle réponse ?). Les élus reconnaissent ne pas maîtriser les dédales des aides financières et le rôle de chacun, ce qui permettrait de mieux valoriser le patrimoine. De plus, chez l'usager aussi, tant sur la précarité énergétique que sur l'habitat et les aides financières : il existe au-delà du manque d'informations, une défiance par rapport au reste à charge.

Déchets : dans chaque village, et une fois par semaine, la collecte des ordures ménagères s'effectue individuellement selon un calendrier pré défini (lundis ou mardis selon les communes). La CODECOM a aussi mis en place, au sein de chaque village, plusieurs conteneurs afin de faciliter le tri des déchets ménagers. Le laisser-aller de certains usagers, le coût à la charge de la collectivité imposent une prise de conscience et responsabilisation des habitants.

Eau : les élus s'inquiètent, les fuites d'eau sont nombreuses et le réseau d'eau est vétuste, il date de 1964. Or, la priorité est celle de garantir la qualité de la ressource (eau potable). La recherche de subventions pour l'assainissement est difficile: alors qu'auparavant, le reste à charge était de 10% pour la commune, il s'élève désormais à 40%. A noter encore un taux de fluor beaucoup trop élevé suite à l'ancienne exploitation de phosphores (et une terre sur le territoire qui est de la glaise). Quant aux périmètres de sécurité pour les puits de captage, les professionnels du milieu agricole n'en « comprennent » pas la raison. Il existe un réel problème de compréhension voire une méconnaissance des enjeux et des conséquences de ce non respect sur l'environnement.

Air : les élus regrettent le manque d'informations sur la qualité de l'air alors qu'à proximité de la CC (département limitrophe : Marne mais seulement à 15 km), une analyse de la qualité de l'air est réalisée. Hors cette attente en matière de communication sur la qualité de l'air externe, ce sujet n'est pas retenu comme une priorité.

*A noter qu'au cours des travaux, le groupe s'est inquiété de l'affouage notamment pour les publics âgés, et alerte sur la nécessité d'un accompagnement sur ce thème. Le sujet sera évoqué avec le groupe B.*

**Objectif stratégique**

Axe 2 - Améliorer la qualité de l'environnement et l'habitat des habitants du territoire Centre Argonne.

**Axe 1 : Habitat**

- A- Renforcer les connaissances des professionnels de santé, de la population et des acteurs locaux, sur les dispositifs d'aide existants concernant l'habitat dégradé « plateforme habitat ».
- B-Renforcer les connaissances et les comportements favorables des habitants à la bonne gestion de leur logement (énergie, chauffage et ventilation).

<p><b>Objectif spécifique</b></p>	<p><u>Axe 2 : Déchets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A- Renforcer les connaissances et les aptitudes des jeunes publics et des habitants sur le tri des déchets.</li> <li>• B- Promouvoir une gestion des déchets respectueuse de l'environnement.</li> <li>• C- Améliorer la qualité et la propreté de la zone « Points de collecte »</li> </ul> <p><u>Axe 3 : Eau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A- Renforcer les compétences des professionnels et du milieu agricole quant au respect des périmètres de points de captage</li> <li>• B- Renforcer les connaissances des populations sur les pollutions domestiques (ONF : enquête).</li> </ul>
<p><b>Objectif(s) opérationnel(s)</b></p>	<p><u>Axe 1 : Habitat</u></p> <p>A-1. Mettre en place des temps d'échange et d'information auprès des acteurs locaux (professionnels de santé et habitants, associations..) autour de la plateforme habitat.  B-1. Mettre en place des ateliers auprès des habitants, autour de la gestion énergétique du logement, animés par espace info énergie.  C- 1 : Communiquer auprès des habitants sur les ressources existantes (structures et numéro unique).</p> <p><u>Axe 2 : Déchets</u></p> <p>A-1 : Recenser les actions d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté (dont le tri des déchets), menées sur les différentes communes, auprès des habitants et jeunes publics  A-2 : Mettre en place une action sur le développement durable au sein des écoles en lien avec le contrat éducatif territorial  B-1 : Organiser une journée propre par an, ou une journée de sensibilisation à l'environnement au niveau municipal  B-2 et C1: Réaliser une étude sur la collecte des ordures ménagères sur le territoire</p> <p><u>Axe 3 : Eau</u></p> <p>A-1 : Organiser une réunion d'information avec les professionnels du milieu agricole</p>
<p><b>Chefs projet</b></p>	<p><u>Axe déchets</u> : Mme WARNIER CC, Mme BOQUILLON ADMR, M GONNAND DASEN  <u>Axe Habitat</u> : M.JADOUL CC, Mme MATHIEU Conseil Départemental 55  <u>Axe Eau</u> : Jean-Charles DELINOTTE, Guy COLLINET (voir ci-dessous)</p>
<p><b>Equipe projet</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominique LEBRUN, 1<sup>ère</sup> Adjointe- LES ISLETTES</li> <li>• Etienne FERNANDEZ, Conseil Départemental, en charge de l'environnement</li> <li>• Vincent CALMES, C.A.U.E (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement)</li> <li>• Jean-Charles DELINOTTE, Président du Syndicat des Eaux du canton des ISLETTES</li> <li>• Brian LALLOZ, Conseil Départemental</li> <li>• Guy COLLINET, Maire d'AUBREVILLE</li> <li>• Julien GONNAND, Mairie de RARECOURT</li> <li>• Laura ALBERT, Mairie de RARECOURT</li> <li>• Marie-José LOGE, Mairie de CLERMONT</li> <li>• Véronique FERRAND, ARS DT 55</li> <li>• Sébastien JADOUL, Vice Président CODECOM Centre Argonne</li> <li>• Benoît GITZINGER, Maire de JOUY EN ARGONNE</li> <li>• Annie PERROT, OPH Meuse</li> <li>• Représentant du SPANC (Service Public d'Assainissement Non collectif)</li> <li>• Alain CHAPE, Maire de CLERMONT</li> <li>• Jacques FAGOT, Maire de RARECOURT</li> <li>• Alain JEANNESSON, Maire de NEUVILLY</li> <li>• Christian ROUYER, Maire de LACHALADE</li> <li>• Dominique DURAND, Maire de DOMBASLE</li> <li>• Laurent DEQUENNE, Maire de LE CLAON</li> </ul>
	<p>Commune LES ISLETTES, Conseil Départemental /service environnement, Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement,</p>

<b>Partenaires associés</b>	Syndicat des Eaux du canton des ISLETTES, Mairie d'AUBREVILLE, Mairie de RARECOURT, Mairie de CLERMONT, ARS DT 55, CODECOM Centre Argonne, Mairie de JOUY EN ARGONNE, OPH de Meuse, Service public d'assainissement non collectif, Mairie de NEUVILLY, Mairie de LACHALADE, Mairie de DOMBASLE, Mairie de LECLAON, ARS avec ses services VSSE
<b>Public cible</b>	Habitants et professionnels de la CODECOM
<b>Modalités de mise en œuvre (éléments de description, étapes)</b>	<p><u>Déjà quelques modalités de mise en œuvre actées :</u></p> <p><u>Axe 1 : Habitat</u></p> <p>A.1 et C.1. Des temps d'échange et d'informations, animés par le Conseil Départemental 55, en lien avec la CODECOM seront proposés aux professionnels de santé, acteurs locaux et habitants autour de la plateforme habitat. Ces temps permettront à la population du territoire d'identifier ce dispositif mais également d'en connaître et de comprendre ses modalités de fonctionnement. Les outils mobilisables, dont la fiche observation, seront également présentés aux professionnels afin de lever les freins quant au signalement d'habitat dégradé.</p> <p>Les outils de communication seront diffusés et les modalités de communication pourront être adaptées aux publics.</p> <p>Cette action fait lien avec le plan d'action du PDLHPD, géré par le Conseil Départemental de la Meuse.</p> <p>B-1. En lien avec la CODECOM, des ateliers sur la gestion énergétique du logement pourront être proposés aux habitants.</p> <p><u>Axe 2 : Déchets</u></p> <p>Dans la mise en œuvre, liés aux objectifs A, B et C, il s'agira de recenser les actions existantes liées au développement durable et à la gestion des déchets, mais également pour la CC qui est en charge de cette compétence, de réaliser une étude sur la collecte des déchets afin de mettre en œuvre des solutions adaptées aux préoccupations des différentes communes.</p> <p>Ces différentes actions ayant pour but de rendre lisible ce qui est mené sur le territoire et de favoriser la coordination entre acteurs.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2015-2019
<b>Moyens/financement</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi : en cours
<b>Modalités de suivi</b>	Par chaque groupe

- **Politique de Santé du Conseil Régional de Lorraine**

## Politique de Santé du Conseil Régional de Lorraine

Le Conseil Régional de Lorraine, en concertation avec d'autres institutionnels et acteurs associatifs, souhaite assurer à tous les Lorrains un accès à la santé et aux soins de proximité et de qualité.

C'est pourquoi il met en place, depuis 2005, des dispositifs qui permettent un meilleur accès à la santé et aux soins.

En effet, parce qu'elle estime que chaque Lorrain doit avoir accès au même niveau d'information concernant sa santé et la manière de préserver celle-ci, le Conseil Régional de Lorraine propose son soutien aux associations, aux foyers de jeunes travailleurs, aux missions locales, aux établissements scolaires (lycées et CFA), etc... qui souhaitent développer des actions de prévention et d'éducation pour la Santé en faveur de leurs publics.

Le Conseil Régional de Lorraine se positionne en animateur de territoire, et entend favoriser la mise en réseau de ces acteurs en concertation avec les autres institutions. Un soutien spécifique est apporté aux groupements et associations à dimension régionale et fédératrice.

De manière générale, la politique Régionale de Santé vise à construire une stratégie cohérente sur les territoires, aux regards des besoins actuels en matière de santé.

Par ailleurs, la politique régionale de santé comporte un second axe, qui se veut complémentaire au premier : il s'agit de favoriser la présence de professionnels de santé sur tout le territoire régional. Cela se manifeste concrètement par le soutien à la construction de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), et par le soutien aux projets de télésanté/télémédecine.

Au-delà de la possibilité de co-financer certaines actions de prévention et d'éducation pour la santé, ou favorisant un meilleur accès à la santé dans le cadre du CLS de la Communauté de Communes du Centre Argonne, le Conseil Régional, dans cette démarche, peut co-construire des actions territoriales, aux côtés des autres partenaires.

La démarche du CLS de la Communauté de Communes du Centre Argonne renforce le partenariat entre le Conseil Régional et les autres co-signataires, ainsi qu'avec les acteurs de terrain partenaires.

En outre, le CLS permet au CRL de ré-affirmer son engagement en faveur de l'accès à la santé au sein des territoires, et d'inscrire sa compétence volontaire au sein d'une dynamique territoriale.

Le Conseil Régional de Lorraine (Secteur Santé) peut co-financer des actions de prévention et d'éducation pour la santé s'inscrivant dans le cadre du CLS de la Communauté de Communes du Centre Argonne: ces actions devront systématiquement faire l'objet d'un dépôt, par le porteur de projet, d'un dossier de demande de subvention au Conseil Régional.

Ce dernier est disponible en téléchargement à cette adresse : <http://www.lorraine.eu/accueil/conseil-regional/dynamique-des-territoires/sante/actions-de-prevention-et-deducat.html>

Les dossiers déposés seront instruits au « fil de l'eau » (à l'exception d'appels à projets spécifiques conjoints menés avec l'ARS de Lorraine et d'autres partenaires tels que la DRAAF et la DRJSCS) et feront l'objet d'une concertation avec les différents cosignataires et partenaires du CLS.

Le financement définitif des actions sera validé par les élus du CRL en Commission Permanente.

Les projets déposés devront mettre en avant les objectifs suivants :

- Réduction des inégalités d'accès à la santé,
- Information et orientation vers les structures existantes œuvrant en faveur de la prévention et de l'accès à la santé,
- Connaissances des besoins de santé des Lorrains,
- Amélioration de la qualité de vie des Lorrains.

Le CRL concentre son financement sur des **actions de prévention primaire**, c'est-à-dire « *tous les actes destinés à diminuer l'incidence d'une maladie dans une population, donc à réduire le risque d'apparition de nouveaux cas* ».

Les actions proposées devront donc s'inscrire dans une démarche d'information, d'éducation et de sensibilisation des publics ciblés.

**Les thématiques** pourront porter sur les addictions, l'activité physique, l'alimentation, le bien-être et la santé mentale, l'éducation aux sexualités (IST/SIDA/contraception, respect de soi et de l'autre...).

**Les structures bénéficiaires** peuvent être des organismes intervenant pour la santé des Lorrains et les structures et associations intervenant auprès des publics ciblés par la Région Lorraine (Associations de santé, Missions Locales, FJT, lycées,...).

**L'aide est une subvention de fonctionnement, qui ne peut être inférieure à 500 €.**

**Les conditions d'éligibilité :**

Critères d'éligibilité de l'aide Régionale :

- Le projet doit s'inscrire dans une démarche de promotion de la santé, c'est-à-dire dans un processus qui confère aux populations les moyens d'améliorer leur propre santé (Charte d'OTTAWA),
- Le projet doit favoriser une démarche participative auprès de la population ciblée par l'action (à minima, la population devra être sollicitée lors de l'évaluation du projet),
- Le projet doit répondre à un diagnostic partagé, avec l'ensemble des acteurs, du contexte et des besoins,
- Le projet doit favoriser la mise en réseau des différents acteurs,
- Le projet doit proposer des actions de prévention primaire (des actions de dépistage peuvent également être proposées, si elles s'inscrivent dans un contexte général en faveur de la santé autour du projet),
- le projet doit s'inscrire dans les orientations du Projet Régional de Santé (PRS) émis par l'Agence Régionale de Santé de Lorraine (ARS Lorraine),
- Le projet doit présenter un plan de financement équilibré avec des cofinancements (le Conseil Régional de Lorraine, lorsqu'il n'est pas maître d'ouvrage, ne peut pas subventionner à 100% une opération et n'intervient qu'en compléments d'autres financeurs).

Critères d'exclusion de l'aide régionale :

- Les demandes concernant la formation professionnelle initiale et continue,
- Les projets ponctuels ne s'inscrivant pas dans un projet global,
- Le financement de biens durables,
- Les projets ne correspondant pas aux thématiques ciblées,
- Les projets de prévention secondaire, tertiaire et quaternaire, ou les projets portant sur de l'accompagnement individuel ou collectif autour d'une pathologie donnée,
- Les demandes concernant le financement d'un poste,
- Les projets dont le plan de financement ne ferait apparaître qu'une sollicitation financière régionale (sans co-financements).

S'agissant de l'accès à la santé et aux soins, les demandes de subvention (Maisons de Santé, télésanté/télé médecine...) devront également être déposées par le biais d'un dossier type au Conseil Régional de Lorraine.

Ce dernier est disponible en téléchargement à cette adresse : <http://www.lorraine.eu/accueil/conseil-regional/dynamique-des-territoires/sante/lutte-contre-la-desertification.html>

**L'aide est une subvention d'investissement.**

L'instruction sera réalisée en concertation avec d'autres partenaires, et notamment l'Agence Régionale de Santé.

Le financement définitif des actions sera validé par les élus du Conseil Régional de Lorraine en Commission Permanente.